



17 septembre 2014

(14-5195)

Page: 1/46

**Organe d'examen des politiques commerciales**

Original: anglais

## **EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES**

RAPPORT DE

MAURICE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par Maurice est reproduite ci-après.

---

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur Maurice.

---

**Table des matières**

<b>1 INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>5</b>
2.1 Évolution des principaux indicateurs et impact du ralentissement de l'économie mondiale .....	5
2.2 Contribution des principaux secteurs .....	5
2.3 Performance des secteurs d'activité.....	6
2.4 Balance des paiements.....	7
2.5 Investissement étranger.....	7
2.6 Résultats du commerce extérieur.....	8
2.7 Perspectives de croissance et nouvelle infrastructure économique.....	9
2.7.1 Amélioration du climat de l'investissement .....	9
2.7.2 Stratégie pour l'Afrique.....	10
2.7.3 Infrastructures aérienne, maritime et routière.....	10
2.7.4 Projet Maurice Île durable (MID) .....	13
2.7.5 Économie océanique.....	14
2.7.6 Secteur des produits de la mer .....	15
2.8 Principaux défis à la croissance.....	16
2.8.1 Défis macroéconomiques .....	16
2.8.2 Difficultés des secteurs traditionnels.....	17
<b>3 PERSPECTIVES DE LA POLITIQUE COMMERCIALE .....</b>	<b>21</b>
3.1 Politique tarifaire et politique non tarifaire.....	21
3.1.1 Politique tarifaire .....	21
3.2 Compétitivité commerciale et facilité de faire des affaires .....	22
3.3 Mesures de facilitation des échanges .....	24
3.3.1 Portail commercial de Maurice .....	27
3.4 Commerce des services .....	27
3.4.1 Services financiers .....	28
3.4.1.1 Secteur bancaire.....	28
3.4.1.2 Services financiers non bancaires .....	29
3.4.2 Services touristiques .....	31
3.4.3 Technologies de l'information et de la communication (TIC) .....	33
3.4.4 Secteur des TIC/BPO.....	34
3.5 Droits de propriété intellectuelle .....	34
<b>4 ACCORDS COMMERCIAUX MULTILATÉRAUX ET RÉGIONAUX .....</b>	<b>37</b>
4.1 OMC.....	37
4.2 Accords plurilatéraux – Accord sur les technologies de l'information.....	38
4.3 Commerce régional.....	38
4.3.1 Zone de libre-échange de la SADC .....	38

4.3.2 Zone de libre-échange du COMESA.....	39
4.3.3 Zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC .....	40
4.3.4 Programme accéléré d'intégration économique (PAIE) .....	41
4.3.5 APE intérimaire .....	42
4.3.6 AGOA.....	45
4.4 Initiatives bilatérales.....	45
4.4.1 ACPr entre Maurice et le Pakistan.....	46
4.4.2 Accord-cadre sur le commerce et l'investissement (TIFA) entre Maurice et les États-Unis.....	46
4.4.3 Turquie .....	46
<b>5 CONCLUSION .....</b>	<b>46</b>

### Graphiques

Graphique 2.1 Composition du PIB, 2013 .....	6
Graphique 2.2 Types de sucres exportés par Maurice .....	19
Graphique 4.1 Échanges entre Maurice et la SADC.....	39
Graphique 4.2 Échanges entre Maurice et le COMESA.....	40
Graphique 4.3 Lignes tarifaires devant être libéralisées au titre de l'APEI .....	43
Graphique 4.4 Évolution des échanges avec l'UE.....	43
Graphique 4.5 Comparaison des principaux produits exportés vers l'UE en 2009 et 2012.....	44

### Tableaux

Tableau 2.1 Principaux indicateurs économiques.....	5
Tableau 2.2 Produit intérieur brut – Taux de croissance réels (en % par rapport à l'année antérieure) de certains secteurs, 2007–2013 .....	6
Tableau 2.3 Compte courant (balance des paiements), 2008-2013.....	7
Tableau 2.4 Investissement étranger direct à Maurice par secteur, 2008-2013 (hors transactions des entreprises de la catégorie GBC1) .....	8
Tableau 2.5 Investissement direct à l'étranger par secteur, 2008-2013 (hors transactions des entreprises de la catégorie GBC1).....	8
Tableau 2.6 Exportations de marchandises à destination des principaux marchés .....	9
Tableau 2.7 Importations en provenance des principaux marchés .....	9
Tableau 3.1 Comparaison entre taux consolidés dans le cadre de l'OMC et taux appliqués .....	22
Tableau 3.2 Certains classements internationaux obtenus par Maurice.....	23
Tableau 3.3 Secteur des TIC: nombre d'entreprises, emploi et valeur ajoutée, 2008-2013.....	33
Tableau 3.4 Nombre de licences par domaine d'activité .....	34
Tableau 4.1 Échanges entre Maurice et la SADC .....	38
Tableau 4.2 Échanges entre Maurice et le COMESA .....	39
Tableau 4.3 Échanges entre les États-Unis et Maurice (2000-2013) .....	45

## 1 INTRODUCTION

1.1. L'économie mauricienne a connu une progression remarquable durant les années qui ont suivi immédiatement la mise en œuvre de l'ambitieux programme de réforme économique et commerciale engagé en 2006. Son taux de croissance a été de 5,6% en 2006 contre 2,7% l'année précédente.

1.2. Cette évolution doit être appréciée à la lumière des défis mondiaux qui sont nés de la suppression complète des contingents au titre de l'Accord multifibres en 2005, puis de l'envolée des prix du pétrole et de la forte baisse du cours du sucre sur le marché de l'UE à partir de 2006. L'ambitieux programme de transformation de l'économie a pour objectif premier de permettre au pays de cesser de dépendre des préférences commerciales et de devenir compétitif sur les marchés mondiaux.

1.3. L'économie mauricienne a connu une évolution favorable jusqu'à la crise financière mondiale de 2008 qui devait conduire au ralentissement de l'économie mondiale et à la crise de la dette européenne. Bien que le taux de croissance soit tombé à 3,1% en 2009 contre 5,5% en 2008, le gouvernement a pris une série de mesures pour maintenir le dynamisme de l'économie, y compris l'adoption d'un plan de relance budgétaire de l'ordre de 300 millions de dollars EU et, plus récemment, la création d'un "National Resilience Fund".

1.4. Des dispositions complémentaires ont également été prises pour faciliter la création d'entreprises, simplifier les procédures en matière de commerce et d'investissement et créer de nouveaux pôles de croissance par le biais de la diversification de l'économie. À cet égard, de nouveaux secteurs voient actuellement le jour – tels que les services de santé, l'économie océanique, et les plaques tournantes du transport aérien et maritime.

1.5. Le gouvernement mène en outre une politique visant à mettre à profit les opportunités offertes par l'Afrique et à contribuer à l'essor de ce continent par un développement du commerce et de l'investissement. Maurice a libéralisé ses échanges dans le cadre de l'ALE/COMESA et de l'ALE/SADC, respectivement, et participe activement aux négociations concernant l'initiative tripartite COMESA/CAE/SADC en vue de la conclusion d'un ALE élargi associant l'ensemble des États membres des trois communautés économiques régionales. Dans son souci de hâter l'intégration régionale, il prend une part active au Programme accéléré d'intégration économique, qui, outre Maurice, intéresse quatre autres partenaires de la région. Il s'agit avant tout de diversifier les débouchés tout en renforçant les accès actuels aux marchés traditionnels que sont, par exemple, l'Union européenne et les États-Unis. À ce propos, un accord commercial préférentiel avec le Pakistan est en vigueur depuis 2008, tandis qu'un ALE avec la Turquie s'est concrétisé en 2013. De plus, Maurice applique un accord intérimaire de partenariat économique avec l'Union européenne depuis mai 2012 et, aux côtés de ses partenaires africains, cherche à obtenir la prorogation de la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA), qui arrive à expiration en 2015.

1.6. Afin de créer les conditions favorables au développement des talents, savoir-faire et technologies aussi bien dans le pays qu'à l'étranger, dans le cadre de la révision de sa politique de la propriété intellectuelle, le gouvernement modernise la législation nationale en la matière et met en place un office de la propriété intellectuelle doté des moyens requis. La nouvelle législation donnera une vue d'ensemble de la protection de la propriété intellectuelle, assurera une meilleure protection et une mise en œuvre renforcée.

1.7. Le présent rapport met donc en lumière les points saillants du chemin parcouru par l'économie mauricienne depuis le précédent examen effectué en 2008, en même temps qu'il donne un aperçu des perspectives de croissance qui s'offrent au pays et des difficultés auxquelles il se heurte. On y trouvera un exposé des mesures adoptées par les pouvoirs publics pour faciliter le commerce et l'investissement dans le cadre du programme de réforme économique ainsi que des initiatives prises récemment dans le domaine de la politique commerciale – aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral.

1.8. Le gouvernement a toujours fait preuve de pragmatisme en ce qui concerne sa politique commerciale afin de mieux intégrer Maurice dans l'économie et les chaînes de valeur mondiales. Il ne néglige aucune des possibilités qui s'offrent au pays pour renforcer sa capacité et son expertise

technique et concevoir des stratégies qui permettent aux milieux d'affaires de tirer parti des possibilités commerciales et économiques. C'est ce que montrent les différents accords et initiatives auxquels Maurice s'est trouvée associée ces dernières années. Ce faisant, une attention particulière est également accordée aux besoins des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) en matière de prospection des possibilités régionales et internationales.

1.9. Le principal problème pour le gouvernement est d'asseoir la croissance dans les domaines clés de l'économie et de stimuler les nouveaux pôles de croissance tout en prenant en compte les difficultés propres à un petit pays en développement insulaire. Face à ces défis, nous adoptons une approche holistique qui vise à atteindre un taux de croissance plus élevé et à assurer la prospérité économique du pays et la protection sociale de nos citoyens.

## 2 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

### 2.1 Évolution des principaux indicateurs et impact du ralentissement de l'économie mondiale

2.1. L'année 2013 a été marquée par une conjoncture économique dégradée, en raison notamment de la faiblesse persistante de la croissance en Europe, du ralentissement de l'activité dans les pays émergents et de la timidité de la reprise aux États-Unis. Le FMI a revu à la baisse, de 0,2 point de pourcentage, ses calculs de la croissance mondiale pour 2013 et 2014, l'estimant à 3,1% et 3,8%, respectivement. Les perspectives de la croissance mondiale demeurent incertaines à court et à moyen terme. Le taux d'inflation mondial est resté bas du fait d'une stagnation du cours international des produits de base et d'un tassement de la demande.

**Tableau 2.1 Principaux indicateurs économiques**

Principaux indicateurs économiques							
	Unité	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PIB (prix du marché)	Milliards de MUR	274	282	299	323	344	366
PIB par habitant (prix du marché)	Milliards de \$EU	7 623	6 932	7 559	8 733	8 899	9 217
Croissance du PIB (prix de base)	%	5,5	3,1	4,2	3,6	3,4	3,2
Inflation globale	Décembre, %	9,7	2,5	2,9	6,5	3,9	3,5
Déficit budgétaire	% du PIB	3,0	4,0	3,2	3,2	1,8	3,5
Dettes du secteur public	% du PIB	52,2	61,2	58,8	58,7	57,9	60,0
Taux de chômage	Moyenne, %	7,2	7,3	7,8	7,8	8,0	8,0

Source: Statistics Mauritius, Ministère des finances et du développement économique.

2.2. L'économie nationale a affiché une certaine résilience en 2013 face à la conjoncture extérieure, mais la croissance a été inférieure à la moyenne (3,2% au lieu des 3,4% initialement prévus). Ces résultats pourraient s'expliquer par une croissance plus lente dans de grands secteurs d'exportation et une contraction du secteur du bâtiment. Le taux de chômage est passé de 7,8% en 2011 à 8,0% en 2013. L'inflation globale s'est maintenue à 3,5% en 2013, contre 6,5% en 2011. Une augmentation modérée du prix de l'alimentation et de l'énergie et un taux de change relativement stable ont aidé à maîtriser la montée des prix. Le déficit budgétaire pour 2013 a été de 3,5% alors que les premières estimations le fixaient à 2,2%, ce en raison principalement d'une baisse des rentrées fiscales au titre de la taxe sur la valeur ajoutée et de l'impôt sur les sociétés, et, aussi, de dépenses d'équipement plus élevées que prévu.

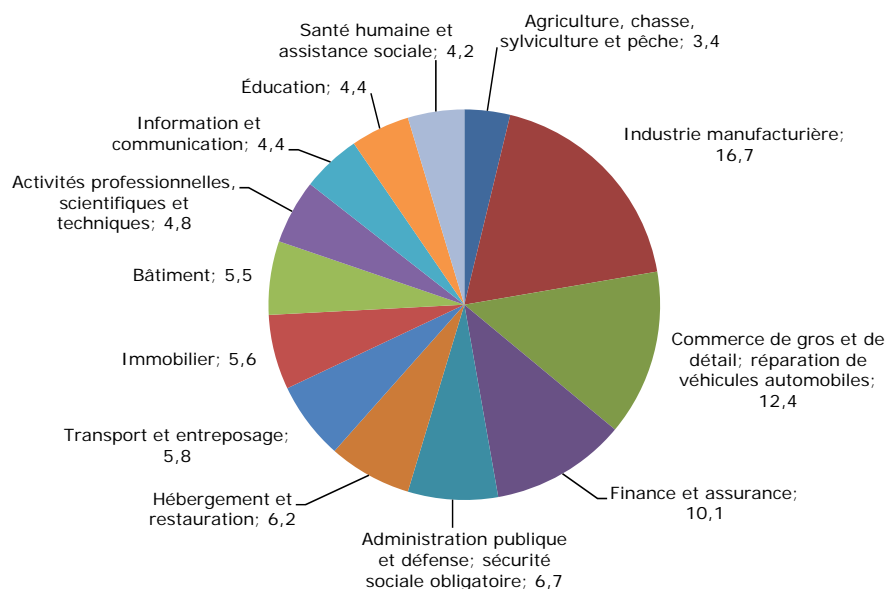
2.3. Dans le budget pour 2014, on a estimé que la croissance de l'économie atteindrait 3,8% cette année en partant de l'hypothèse que le pire de la crise économique mondiale serait derrière nous et que le PIB mondial se serait remis des chocs récents. De même, le déficit budgétaire global pour 2014 devrait ne plus être que de 3,2% du PIB, après avoir atteint 3,7% en 2013.

### 2.2 Contribution des principaux secteurs

2.4. Le graphique ci-dessous montre la contribution des grandes branches d'activité à l'économie nationale en 2013. Maurice dispose d'un tissu économique relativement bien diversifié et c'est aujourd'hui un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure dans lequel l'industrie

manufacturière, les services financiers, le tourisme, les TIC, l'immobilier et les produits de la mer constituent d'importants piliers de l'économie.

**Graphique 2.1 Composition du PIB, 2013**



Source: Statistics Mauritius.

### 2.3 Performance des secteurs d'activité

2.5. Le tableau 2.2 donne les taux de croissance réels des principaux secteurs de l'économie. Le taux de croissance le plus élevé a été enregistré par le secteur de la finance et de l'assurance et par celui des technologies de l'information et de la communication. Le recul du bâtiment peut être imputé pour l'essentiel à l'achèvement de grands travaux d'infrastructure. Pour l'année 2013, l'économie a surtout été tirée par la finance et l'assurance, l'industrie manufacturière et la distribution.

**Tableau 2.2 Produit intérieur brut – Taux de croissance réels (en % par rapport à l'année antérieure) de certains secteurs, 2007–2013**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Agriculture, sylviculture et pêche	-5,0	+3,0	+9,1	-0,8	+4,1	-0,2	+3,1
Canne à sucre	-14,2	+4,8	+12,5	-6,4	+3,5	-7,3	-1,3
Autres	+4,6	+1,4	+6,4	+2,4	+4,4	+3,7	+5,5
Industries extractives	-5,5	+1,5	-5,4	+4,4	-18,9	-8,3	-3,0
Industries manufacturières	+2,6	+3,3	+2,4	+1,9	+0,7	+2,2	+3,0
Sucre	-13,6	+3,7	+15,0	-4,0	+3,8	-6,3	-0,6
Produits alimentaires, à l'exclusion du sucre	+2,7	+7,3	+4,2	+4,1	-1,4	+7,6	+1,0
Textiles	+9,8	+0,3	0,0	0,0	+3,0	-1,1	+2,0
Autres	-4,3	+2,8	+1,8	+2,0	+0,6	0,0	+7,0
Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	+3,9	+7,1	0,0	+4,6	+4,4	+4,5	+4,4
Distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et remise en état	-1,4	-0,7	-0,2	-0,3	+2,5	+2,2	+2,5
Bâtiment	+15,7	+11,8	+5,9	+4,3	-2,0	-3,0	-9,4
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules à moteur et de motocycles	+4,8	+4,6	+0,6	+4,0	+3,7	+3,9	+3,3
dont commerce de gros et de détail	+4,5	+4,3	0,0	+3,7	+3,3	+3,5	+2,9
Transport et entreposage	+4,6	+3,1	+2,6	+3,4	+2,5	+2,1	+2,2
Hébergement et restauration	+12,0	+1,3	-6,0	+6,0	+3,5	+0,0	+3,5
Information et communication	+13,8	+13,2	+11,6	+10,9	+9,0	+8,6	+7,1

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Finance et assurance	+7,6	+10,1	+4,6	+4,5	+5,6	+5,7	+5,4
Intermédiation financière	+8,6	+13,3	+4,3	+4,4	+6,3	+6,3	+5,5
Services de crédit-bail et autres services liés à l'octroi de crédits	+8,0	+10,0	+7,0	+5,6	+6,0	+6,0	+6,3
Assurance, réassurance et caisses de retraite	+5,1	+5,0	+4,0	+4,5	+4,5	+4,6	+4,9
Autres	+10,0	+2,1	+7,5	+4,0	+3,7	+5,0	+5,4
Immobilier	+3,0	+3,1	+1,9	+2,7	+2,9	+2,8	+2,9
dont logements occupés par leurs propriétaires	+1,8	+2,2	+0,6	+1,4	+1,5	+1,2	+1,4

Source: Statistics Mauritius.

2.6. Si le secteur de l'agriculture a progressé de 3,1% en 2013 après avoir reculé de 0,2% en 2012, c'est principalement grâce au sous-secteur des "autres activités de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche", qui a enregistré une croissance de 5,5% pendant que le sous-secteur sucrier perdait 1,3%. Le secteur manufacturier a gagné 3% en 2013 contre 2,2% l'année précédente. Le secteur textile a enregistré une croissance de 2% en 2013 contre une contraction de 1,1% l'année antérieure. Le secteur manufacturier s'est diversifié car la transformation des fruits de mer est devenue une nouvelle activité à fort potentiel de croissance. La finance et l'assurance ont connu une progression marginalement plus faible, de 5,4% en 2013 contre 5,7% l'année précédente. L'hébergement et la restauration ont affiché une croissance de 3,5% en 2013. Le commerce de gros et la distribution ont gagné 3,3% en 2013 contre 3,9% en 2012. Le secteur de l'information et de la communication s'est développé de 7,0% en 2013 contre 9,1% en 2012. L'immobilier a amélioré marginalement son rythme de croissance, avec 2,8% en 2012 et 2,9% en 2013.

#### 2.4 Balance des paiements

2.7. Le tableau 2.3 montre que la balance des paiements affiche un excédent qui s'explique par le solde positif du compte de capital et du compte financier. Le déficit du compte courant en pourcentage du PIB est passé de 7,3% en 2012 à 9,9% en 2013.

**Tableau 2.3 Compte courant (balance des paiements), 2008-2013**

(Millions de MUR)

	2008	2009	2010	2011 <sup>a</sup>	2012 <sup>a</sup>	2013 <sup>b</sup>
Compte courant	-27 633	-20 836	-30 986	-44 630	-25 059	-36 187
PIB aux prix du marché	274 316	282 354	299 173	323 011	343 834	366 509
Solde des opérations courantes en % du PIB	-10,1	-7,4	-10,4	-13,8	-7,3	-9,9
Balance globale des paiements	+4 624	+12 103	+6 177	+5 247	+6 041	+16 580

a Les chiffres de 2011 et 2012 ont été révisés et ne sont pas strictement comparables à ceux des années précédentes et de 2013. Cela s'explique en grande partie par la révision des statistiques de la balance des paiements pour 2011 et 2012, à laquelle sont venus s'ajouter les résultats de l'Enquête sur les avoirs et engagements extérieurs (FALS 2013) effectuée l'année dernière.

b Compte courant (balance des paiements), 2008-2013; chiffres provisoires.

Source: Banque de Maurice.

#### 2.5 Investissement étranger

2.8. Les entrées brutes d'investissement étranger direct (IED) à Maurice se sont chiffrées à 9 512 millions de roupies en 2013 contre 11 419 millions de roupies en 2008. Suite à la mise en place en 2007 du Programme de développement immobilier relevant de la Loi sur la promotion des investissements et de la Réglementation sur la promotion des investissements, l'IED dans l'immobilier a bondi de 4 525 millions de roupies en 2008 à 5 924 millions de roupies en 2013, la part de ce montant attribuable aux Programme des centres de villégiature intégrés (IRS)/Programme de promotion immobilière (RES) s'élevant à 4 596 millions de roupies.

**Tableau 2.4 Investissement étranger direct à Maurice par secteur, 2008-2013 (hors transactions des entreprises de la catégorie GBC1)**

(Millions de MUR)

	2008	2009	2010	2011 <sup>a</sup>	2012 <sup>a</sup>	2013 <sup>b</sup>
Bâtiment	68	211	1 292	2 117	2 305	762
Hébergement et restauration	1 348	1 850	836	999	1 839	314
Finance et assurance	4 564	1 371	4 645	1 972	5 512	716
Immobilier	4 525	4 305	3 422	5 236	7 553	5 924
dont l'IRS/RES	2 637	2 074	2 033	3 352	4 228	4 596
Autres	914	1 056	3 753	2 570	3 164	1 796
<b>Total</b>	<b>11 419</b>	<b>8 793</b>	<b>13 948</b>	<b>12 894</b>	<b>20 373</b>	<b>9 512</b>

- a Les chiffres de 2011 et 2012 ont été révisés et ne sont pas strictement comparables à ceux des années précédentes et de 2013. Cela s'explique en grande partie par la révision des statistiques de la balance des paiements pour 2011 et 2012, à laquelle sont venus s'ajouter les résultats de l'Enquête sur les avoirs et engagements extérieurs (FALS 2013) effectuée l'année dernière. Les données de l'investissement direct, outre les fonds propres, incluent maintenant également les bénéfices réinvestis et les crédits accordés par des actionnaires.
- b Estimations préliminaires; les chiffres de 2013 seront revus dès l'obtention des résultats définitifs de la FALS 2014.

Source: Banque de Maurice.

2.9. Comme on peut le voir d'après le tableau 2.5 ci-après, les sorties brutes d'investissement étranger direct (IED) ont été principalement imputables aux services d'hébergement et de restauration en 2013 (2 397 millions de roupies). La même année, l'investissement direct à l'étranger a surtout concerné les pays africains (2 993 millions de roupies) et, dans une moindre mesure, les pays européens (730 millions de roupies).

**Tableau 2.5 Investissement direct à l'étranger par secteur, 2008-2013 (hors transactions des entreprises de la catégorie GBC1)**

(Millions de MUR)

	2008	2009	2010	2011 <sup>a</sup>	2012 <sup>a</sup>	2013 <sup>b</sup>
Industrie manufacturière	205	114	347	992	449	124
Hébergement et restauration	920	711	1 002	1 850	1 017	2 397
Finance et assurance	209	209	1 063	1 253	2 381	535
Immobilier	213	330	124	164	254	862
Autres	65	48	1 473	1 842	1 448	217
<b>Total</b>	<b>1 612</b>	<b>1 412</b>	<b>4 009</b>	<b>6 101</b>	<b>5 549</b>	<b>4 135</b>

- a Les chiffres de 2011 et 2012 ont été révisés et ne sont pas strictement comparables à ceux des années précédentes et de 2013. Cela s'explique en grande partie par la révision des statistiques de la balance des paiements pour 2011 et 2012, à laquelle sont venus s'ajouter les résultats de l'Enquête sur les avoirs et engagements extérieurs (FALS 2013) effectuée l'année dernière. Les données de l'investissement direct, outre les fonds propres, incluent maintenant également les bénéfices réinvestis et les crédits accordés par des actionnaires.
- b Estimations préliminaires; les chiffres de 2013 seront revus dès l'obtention des résultats définitifs de la FALS 2014.

Source: Banque de Maurice.

## 2.6 Résultats du commerce extérieur

2.10. Comme l'indique le tableau ci-après, les exportations totales de marchandises se sont accrues de 2008 à 2013, passant de 59 milliards de roupies à 72 milliards de roupies.

2.11. L'Europe est restée le premier débouché des produits mauriciens, avec la plus forte part des exportations totales, soit 56% en 2013. De plus, la part des exportations destinées au marché de l'UE n'a guère évolué entre 2008 et 2013. Par contre, celle des ventes aux pays africains a connu une progression importante, passant de 16,7% en 2008 à 20,9% en 2013. Les marchés malgache et sud-africain ont connu une bonne progression au cours de la période considérée. Les résultats notables obtenus sur le marché sud-africain s'expliquent essentiellement par les effets positifs de la libéralisation tarifaire opérée au titre de la zone de libre-échange de la SADC établie en 2008. Durant la même période, la part des exportations à destination des États-Unis est passée de 6,7% à 10,1%.



**Tableau 2.6 Exportations de marchandises à destination des principaux marchés**

(Millions de MUR)

Destination	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Total</b>	<b>59 015</b>	<b>56 162</b>	<b>61 990</b>	<b>62 358</b>	<b>67 371</b>	<b>71 967</b>
Europe	40 136	37 445	39 281	38 328	38 795	40 351
Royaume-Uni	20 134	15 280	13 373	12 644	12 497	11 976
France	7 915	9 317	10 517	8 797	8 720	8 594
Afrique	9 826	10 516	11 399	13 140	15 916	15 066
Madagascar	3 451	3 587	3 562	3 973	4 641	4 510
Afrique du Sud	2 146	2 553	3 602	4 982	6 693	6 039
États-Unis	3 926	4 624	6 189	6 667	6 714	7 253
Asie	4 412	2 904	4 471	3 488	5 107	8 467

Source: Statistics Mauritius.

2.12. Les exportations de denrées alimentaires et d'animaux vivants, en proportion des exportations totales de marchandises, ont crû de 31,3% en 2008 à 37,8% en 2013. La part des marchandises et produits divers est tombée de 47,6% en 2008 à 40,7% en 2013 alors que celle des vêtements et accessoires du vêtement fléchissait de 40,5% en 2008 à 32,6% en 2013, principalement sous l'effet d'une contraction de la demande sur les grands marchés d'exportation. La part des produits manufacturés classés principalement d'après la matière première est toutefois passée de 8,9% en 2008 à 10,2% en 2013.

**Tableau 2.7 Importations en provenance des principaux marchés**

(Millions de MUR)

Provenance	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Total</b>	<b>132 165</b>	<b>118 444</b>	<b>134 882</b>	<b>147 815</b>	<b>160 996</b>	<b>165 661</b>
Asie	71 520	59 049	71 188	79 067	90 506	93 837
Inde	31 699	22 336	29 629	34 666	37 191	40 035
Chine	15 288	14 903	18 033	20 780	25 834	24 313
Europe	32 162	33 960	34 264	38 320	39 391	40 347
France	10 159	13 812	11 787	13 158	13 363	13 367
Espagne	3 759	2 800	3 680	4 462	5 484	6 551
Royaume-Uni	2 996	2 925	2 992	3 403	3 230	3 560
Afrique	16 986	14 799	16 910	16 925	17 383	17 789
Afrique du Sud	10 723	10 236	11 433	10 457	10 535	10 230
Kenya	1 038	1 089	1 317	1 294	1 560	1 375
Égypte	961	834	945	957	1 124	1 085
États-Unis	2 990	2 576	3 142	2 633	2 801	2 438

Source: Statistics Mauritius.

2.13. Les importations totales sont passées de 132,17 milliards de roupies en 2008 à 165,66 milliards de roupies en 2013. Le continent asiatique est resté le principal fournisseur du pays, avec une part de 56,6% en 2013 contre 54,1% en 2008. Les importations en provenance d'Inde et de Chine ont représenté 24,2% et 14,7%, respectivement, en 2013. Les achats effectués en Europe sont restés plus ou moins constants sur la période 2008-2013, avec une part approximative de 24,3% des importations totales.

## 2.7 Perspectives de croissance et nouvelle infrastructure économique

### 2.7.1 Amélioration du climat de l'investissement

2.14. La Loi sur la facilitation de l'activité commerciale a été le pivot du Programme de réforme économique lancé en 2006. Cet ambitieux programme reposait sur le principe de base selon lequel le pays devait être compétitif sur le plan mondial et que l'effort de développement devait viser principalement la diversification de l'économie grâce à des mesures consistant à i) ouvrir davantage le pays aux capitaux, talents, expertises et idées de l'étranger; ii) renforcer la structure économique par le recensement des secteurs émergents; et iii) réformer le cadre réglementaire pour mettre à profit la créativité du secteur privé. À cet égard, dans son esprit, la Loi a fait passer le principe d'adhésion volontaire et de suivi *ex post* par les autorités compétentes avant le contrôle *ex ante*. Les formalités de création d'une entreprise ont été grandement simplifiées.

2.15. Afin d'aller de l'avant sur la voie de l'instauration d'un climat de l'investissement de niveau mondial, le budget pour 2014 a prévu deux mesures phares visant i) à faciliter les démarches liées aux projets d'envergure; et ii) à accélérer la délivrance du permis de construction et d'utilisation des sols.

2.16. Un comité spécial placé sous la présidence du Secrétaire financier a été chargé d'accélérer le traitement de toutes les demandes de permis et d'agrément concernant les grands projets d'investissement. Les textes de loi pertinents seront modifiés en conséquence par la voie législative, et les mesures prises devraient conduire à de nouveaux investissements de l'ordre de 20 milliards de roupies au cours des prochaines années.

2.17. La Loi sur la facilitation de l'activité commerciale sera renforcée par la mise en place d'un système centralisé de contrôle électronique qui traitera l'ensemble des demandes de permis de construction et d'utilisation des sols. Les permis seront ainsi délivrés dans un délai de 14 jours suivant le dépôt de la demande et, une fois le délai échu, le silence de l'administration vaudra approbation.

### 2.7.2 Stratégie pour l'Afrique

2.18. Le renforcement de la Stratégie pour l'Afrique est un des grands volets du programme économique de Maurice. L'objectif est d'accroître les échanges avec l'Afrique et les investissements réalisés sur le continent africain, lequel présente aujourd'hui un énorme potentiel en la matière.

2.19. Certaines dispositions phares ont été prévues dans le budget national pour 2014 afin de renforcer la Stratégie pour l'Afrique et d'apporter un soutien aux entreprises mauriciennes qui opèrent sur le continent. Il s'agit, entre autres:

- i. de créer le Fonds Maurice/Afrique (par le biais duquel l'État a engagé quelque 500 millions de roupies pour les cinq prochaines années);

L'État prendra une participation dans les sociétés qui investissent dans des projets viables en Afrique, à hauteur de 10% au maximum de leur capital social.

Le Fonds Maurice/Afrique financera des services de consultants à l'intention d'entités de l'État et du secteur public dans les domaines où Maurice dispose d'un avantage concurrentiel.

Exportations vers l'Afrique.

Depuis juin 2014, un soutien est apporté aux entreprises qui exportent vers l'Afrique pour alléger leurs frais de transport en conteneurs.

L'État prendra à sa charge 50% du coût de l'assurance ou de la garantie-crédit pour les exportations à destination de l'Afrique;

- ii. de promouvoir l'image de Maurice sur le continent.

2.20. Afin de parfaire l'image de partenaire de confiance à laquelle Maurice est attachée, le Conseil des investissements devrait organiser un cycle de conférences de haut niveau sur tout le continent. Le pays a accueilli la première conférence de partenariat Maurice/Afrique en juin 2014.

### 2.7.3 Infrastructures aérienne, maritime et routière

2.21. Le développement des infrastructures est l'un des domaines dans lesquels Maurice a investi massivement ces dernières années car la productivité et la prospérité de l'économie passent par une bonne infrastructure routière, portuaire et aéroportuaire, étant donné que l'île est fort éloignée de ses principaux marchés d'exportation.

#### Transport aérien

2.22. Le transport aérien joue un rôle de premier plan dans le développement économique et social du pays. Le tourisme étant l'un des piliers de l'économie mauricienne, le transport aérien apporte une contribution importante en offrant le principal moyen de déplacement entre Maurice et

les grandes destinations touristiques du monde, qui sont très éloignées les unes des autres et séparées par de vastes étendues océaniques. La compagnie aérienne nationale, Air Mauritius, est le premier transporteur de passagers à destination et au départ de Maurice, et elle dessert les grandes villes d'Europe, d'Inde, de Chine, d'Afrique du Sud et d'Australie, notamment. Entre avril 2012 et mars 2013, elle a transporté 1,3 million de passagers environ. Le trafic passagers à l'aéroport de Maurice a atteint quelque 2,6 millions de personnes en 2012 et a augmenté à un rythme annuel moyen de 3,1% au cours des dix dernières années. Outre Air Mauritius, 14 compagnies étrangères se partagent la desserte de Maurice.

2.23. Air Mauritius Ltd et Ground2Air sont les deux sociétés qui fournissent des services d'escale aux compagnies qui opèrent à l'aéroport international Sir Seewoosagur Ramgoolam.

2.24. Air Mauritius Ltd est également le principal transporteur de fret aérien à destination et au départ de Maurice. Quelque 30 500 tonnes de fret ont été transportées entre le 1<sup>er</sup> avril 2012 et le 31 mars 2013.

2.25. L'aéroport international Sir Seewoosagur Ramgoolam est détenu et géré par Airports of Mauritius Co Ltd (AML). De récents travaux d'infrastructure ont consisté pour l'essentiel à construire un nouveau terminal passagers et, parallèlement à ce bâtiment, une voie de circulation pouvant également servir de piste d'urgence. La piste principale a été élargie pour pouvoir accueillir les nouveaux gros aéronefs du type A380.

2.26. Mis en service en septembre 2013, le nouveau terminal passagers est géré par une filiale d'AML, la société Airport Terminal Operations Ltd (ATOL). Il possède une capacité annuelle de 4,5 millions de passagers et est équipé de cinq passerelles, dont une répond aux besoins des appareils A380.

2.27. Le nombre des passagers accueillis en 2012 dépasse 2,6 millions et, sur les cinq années écoulées, le trafic passagers a connu un taux de progression annuel de 2,6%. AML vise une croissance de 3% pour 2013 et entend atteindre 3 millions de passagers d'ici à la fin de 2014.

2.28. Afin de poursuivre la modernisation de l'aéroport international Sir Seewoosagur Ramgoolam, les projets ci-après devraient être mis en œuvre sur la période 2014-2015:

- construction de deux nouvelles aires de stationnement d'aéronefs pour répondre aux besoins croissants en la matière;
- construction d'une nouvelle tour de contrôle de manière à maintenir la sécurité des opérations en piste, eu égard aux aménagements envisagés pour l'avenir;
- mise en place d'une zone franche pour les marchandises afin de stimuler le fret aérien;
- amélioration de la fourniture des services aéroportuaires;
- réaménagement de l'ancien terminal passagers, en vue de son intégration dans le nouveau terminal;
- construction d'un nouvel accès routier à l'aéroport pour faire face à l'accroissement du trafic automobile;
- élaboration, dans le cadre d'une stratégie visant à protéger l'environnement de l'aéroport, de mesures visant, entre autres, la qualité de l'air, la qualité de l'eau, la gestion des eaux usées, le bruit, les déchets solides, les déchets dangereux, la biodiversité, la consommation de l'énergie et les relations avec le voisinage.

2.29. Les pouvoirs publics cherchent à capitaliser sur les récents investissements pour renforcer le transport aérien en vue d'en faire l'un des nouveaux piliers de l'économie mauricienne. À cet égard, l'élaboration d'un plan directeur mettra l'accent en particulier sur les volets suivants: plate-forme passagers; plate-forme fret; centre régional de formation pour techniciens de maintenance et pilotes; centre de maintenance, réparation et révision des avions. À brève

échéance, Airports of Mauritius Co Ltd consacrera un montant de 525 millions de roupies à l'agrandissement des installations pour le fret en zone franche.

### **Développement portuaire**

2.30. Le port de Port-Louis dispose d'un terminal à conteneurs dédié, d'un terminal polyvalent, et de terminaux destinés à la manutention des produits de la pêche et des produits en vrac secs tels que le charbon, le sucre, le blé et le ciment; d'un quai de déchargement des produits pétroliers; et d'un quai réservé aux navires de croisière. Le secteur portuaire contribue pour plus de 2% au PIB de Maurice. Opérationnel depuis janvier 1999, le terminal à conteneurs de Maurice traite environ 94% du trafic total de conteneurs (486 184 EVP sur un total de 517 768 EVP en 2013, par exemple).

2.31. Le gouvernement veut faire de Port-Louis une plaque tournante régionale de la navigation maritime, de la logistique et des affaires. Son objectif est d'offrir des installations portuaires bien équipées, bénéficiant d'une gestion professionnelle, et constamment améliorées de manière à promouvoir la productivité et la performance à des prix concurrentiels. À cet égard, Maurice souhaite s'engager dans une stratégie susceptible de conduire à une nette croissance du commerce de transbordement, de 268 820 EVP en 2013 à environ 495 000 EVP d'ici à 2020 et à 745 000 EVP à l'horizon 2025.

2.32. Anticipant les besoins futurs de l'économie locale, et dans le cadre de son programme de développement, l'Autorité portuaire mauricienne (MPA) envisage de faire de Port-Louis un outil international efficace au service du commerce régional. C'est ainsi que la MPA a déjà achevé la construction d'un quai spécialement conçu pour accueillir des pétroliers de 5 000 à 50 000 tpl et la construction d'un quai pour navires de croisière doté d'installations terminales connexes. Conformément au Plan directeur portuaire de 2009, la MPA travaille à une extension de 240 mètres du terminal à conteneurs, à la rénovation de l'actuel quai de 560 mètres, à l'agrandissement de l'aire d'empilage, et au dragage du chenal de navigation jusqu'à 16,5 mètres en dessous du niveau de référence. Une fois ces travaux achevés, deux porte-conteneurs de plus de 8 000 EVP pourront être pris en charge simultanément.

2.33. Le budget pour 2014 prévoit d'affecter au développement portuaire un montant total de 3,7 milliards de roupies auquel devraient s'ajouter 2,8 milliards de roupies sur les deux prochaines années. Toutefois, en raison du retard pris dans l'exécution de certains projets, à savoir l'amélioration et l'extension du quai du terminal à conteneurs de Maurice (achat du matériel flottant, notamment), le calendrier de ces dépenses d'équipement pourrait être modifié.

2.34. Toujours dans le même domaine, le budget pour 2014 prévoit la création d'une plate-forme pour les services maritimes et d'un pôle pétrolier. La plate-forme sera axée sur le développement des installations de soutage et des diverses activités économiques liées au commerce – à savoir la réparation et la maintenance, la gestion des équipages et l'affrètement des navires. S'agissant du pôle pétrolier, les formalités en vue de la construction d'installations de stockage de carburants automobiles et du gazole ont déjà été engagées.

### **Transport routier**

2.35. Ces dernières années, les pouvoirs publics se sont sérieusement attaqués au problème de l'encombrement du réseau routier et la mise en service de plusieurs axes a permis de réduire le volume du trafic automobile en direction de la capitale. L'ouverture des liaisons Terre Rouge-Verdun et Verdun-Trianon a facilité les déplacements automobiles entre les parties sud et nord de l'île. De nouveaux travaux sont prévus pour lutter contre les embouteillages, avec le concours du secteur privé. Le désencombrement du réseau routier et l'amélioration de l'efficacité des transports terrestres sont indispensables si l'on veut renforcer la productivité des entreprises et permettre aux touristes de se déplacer plus facilement sur l'ensemble du territoire.

2.36. Maurice est aujourd'hui déterminée à améliorer la qualité et la sûreté de ses transports publics au moyen de mesures incitatives en faveur de la mise en service d'autobus à plancher surbaissé et de la réalisation du projet de métro aérien.

#### 2.7.4 Projet Maurice Île durable (MID)

2.37. Lancé en 2008 pour faire face aux conséquences de la crise énergétique mondiale, le MID vise à assurer un développement durable à Maurice. Il s'agit de favoriser la croissance économique en tenant compte du caractère épuisable des ressources naturelles. Dans le cadre du MID, Maurice a élaboré une stratégie et un plan d'action détaillé sur dix ans visant à intégrer la notion de développement durable dans l'ensemble de ses politiques. Par sa dimension aussi bien nationale qu'interdisciplinaire, le MID offre le cadre de politiques et de stratégies dont les incidences vont au-delà des seuls domaines de l'activité sociale, environnementale et économique.

2.38. De nombreux travaux sont consacrés depuis 2008 à la formulation d'une vision à long terme du développement durable de Maurice. Publié par le gouvernement en avril 2011, le Livre vert du MID a jeté les bases de la mise en œuvre du projet et a marqué une étape importante permettant de stimuler le débat public autour du concept du MID.

2.39. Mis au point en 2013, le plan d'action du MID s'articule autour de 130 actions intéressant les 5 domaines de l'énergie, de l'environnement, de l'éducation, de l'emploi et de l'équité (les "5 E"), domaines retenus de concert avec différentes parties prenantes. Dans un premier temps, le Plan d'action sera mis en œuvre pour l'essentiel dans le cadre des quatre programmes prioritaires suivants:

- énergie;
- pour une Maurice plus propre, plus verte et non polluée;
- économie verte; et
- économie océanique.

2.40. Pour chacun de ces programmes, un plan conceptuel couvrant un certain nombre de projets à court terme a pour but d'apporter des améliorations simultanément dans l'ensemble des cinq domaines d'action. Chaque projet vise à renforcer les activités en cours par l'introduction de nouvelles idées destinées à venir en appui au MID. Les projets constituent les actions à mener en priorité sur les trois prochaines années et, en aucun cas, ils ne pourront gêner des interventions en cours.

2.41. Un premier budget estimatif se présente comme suit:

- énergie: 170 millions de dollars EU (5,1 milliards de roupies);
- pour une Maurice plus propre, plus verte et non polluée: 32,9 millions de dollars EU (1,0 milliard de roupies); et
- économie verte: 5,2 millions de dollars EU (0,16 milliard de roupies).

2.42. Domaine traité séparément, le développement de l'économie océanique n'en fait pas moins déjà l'objet d'une feuille de route.

2.43. La Commission du MID est chargée de coordonner la politique, la stratégie et le plan d'action du MID (MIDPSAP) et d'en assurer la mise en œuvre dans les délais prévus. L'un des volets du MIDPSAP, qui concerne l'économie verte, est financé par le fonds du MID et couvre principalement les domaines suivants:

- "emplois verts" (dans le cadre de la Politique nationale de l'emploi);
- marchés publics respectueux de l'environnement;
- agriculture verte;
- industrie verte;

- hôtellerie verte et écotourisme.

2.44. La décision prise par Maurice de créer une commission pour conduire son programme en matière d'économie verte lui a permis de bénéficier d'un appui au titre du Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte (PAGE), qui est une initiative conjointe du PNUE, du PNUD, de l'Organisation internationale du travail, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

2.45. À cet effet, il sera procédé à une évaluation de l'économie verte (GEA). Le développement de l'économie verte s'inscrit dans le cadre des programmes prioritaires du MIDPSAP. L'objet de l'étude sera d'identifier les perspectives qu'une économie verte pourra offrir sur les plans du dynamisme économique, des économies en énergie et en eau, de la productivité agricole et de la création de nouveaux emplois. La GEA débouchera entre autres sur l'adoption d'un plan d'action, qui viendra en soutien des efforts déployés par le gouvernement pour instaurer une économie inclusive et à revenu élevé.

### 2.7.5 Économie océanique

2.46. Maurice dispose d'une zone économique exclusive de près de 2 millions de kilomètres carrés et s'est vu reconnaître récemment à ce titre, ainsi que les Seychelles, une superficie supplémentaire de fonds marins avoisinant 400 000 kilomètres carrés. L'intention du pays est de faire de l'océan et de ses fonds marins les nouveaux territoires à explorer aux fins de son développement durable. Avec une étendue maritime aussi vaste, Maurice possède un atout manifestement sous-exploité. Le potentiel en matière d'économie océanique est jugé énorme et pourrait contribuer grandement à la création d'emplois à forte productivité et à l'amélioration du niveau de vie de la population.

2.47. À l'heure qu'il est, l'économie océanique qui, selon les estimations, représenterait environ 10,8% du PIB de Maurice, repose essentiellement sur des activités liées à la pêche, au transport maritime, à l'hôtellerie, à la restauration et aux produits de la mer. Elle ouvre un large champ d'activités entièrement nouvelles. En s'appuyant sur une politique d'investissement bien réglée, l'objectif est de parvenir à un taux de croissance annuel de 10% de l'économie océanique sur la décennie à venir. Le dialogue national engagé à cette fin par les pouvoirs publics en juin 2013 a eu pour but l'élaboration d'une feuille de route pour le développement du secteur.

2.48. Cette feuille de route définit les pôles autour desquels les actions de développement s'articuleront à court et à moyen terme.

2.49. Ces pôles d'activité sont les suivants:

- 1 Prospection des gisements sous-marins d'hydrocarbures et de minerais;
- 2 Pêche, transformation des fruits de mer et aquaculture;
- 3 Applications concernant les eaux océaniques profondes (DOWA);
- 4 Services maritimes:
  - i) Tourisme et loisirs nautiques;
  - ii) TIC maritimes;
  - iii) Financement des activités liées à la mer;
  - iv) Biotechnologie marine;
  - v) Immatriculation des navires;
- 5 Activités liées aux ports maritimes;
- 6 Énergies renouvelables de la mer;
- 7 Connaissance de l'océan.

2.50. La feuille de route recense par ailleurs une série de facteurs techniques à prendre en compte – tels que le cadre réglementaire, la gouvernance, le marketing et la promotion, la R-D, le renforcement des capacités et l'amélioration de l'infrastructure, et la coopération internationale et régionale.

### 2.7.6 Secteur des produits de la mer

2.51. La décision du gouvernement de transformer Maurice en un pôle consacré aux échanges, à l'entreposage, à la transformation, à la distribution et à la réexportation des produits de la mer frais, réfrigérés, congelés ou valorisés a conduit les administrations concernées, et singulièrement le Ministère de la pêche, à mettre en place en 2006 un service de guichet unique au Centre du commerce et de la commercialisation (TMC) dans la zone de port franc afin de faciliter les procédures administratives pour le chargement, le déchargement et l'exportation du poisson et des produits à base de poisson. Au sein de ce guichet unique, l'Unité nationale de contrôle des ports (PSCU) s'emploie à faciliter et à accélérer les formalités à l'intention des opérateurs, pour le compte, entre autres, du Ministère de la pêche, de l'Office des produits de la mer, du Département des douanes, du Ministère de la santé et de la qualité de vie, et du Bureau des passeports et de l'immigration.

2.52. Le guichet unique a pour fonctions principales: i) de délivrer les autorisations d'accès aux ports; ii) de vérifier les documents à bord des navires et d'inspecter les produits de la pêche débarqués par les navires étrangers et nationaux; iii) de délivrer aux navires et bateaux l'autorisation de quitter le port pour partir en campagne de pêche; iv) de délivrer les autorisations de débarquement des poissons et produits de la pêche d'importation; v) de délivrer les licences d'exportation; et vi) de contrôler les transbordements.

2.53. En 2006, la Loi sur les pêches et les ressources marines a été révisée de manière à faciliter l'investissement étranger dans le secteur de la pêche. Depuis lors, ce secteur a bénéficié de quelque 600 millions de dollars EU d'investissements dans des infrastructures administratives et matérielles.

2.54. Dans le cadre de la politique en faveur des produits de la mer, le pays entend convaincre davantage de navires de pêche d'opérer sous pavillon mauricien afin d'assurer l'approvisionnement de ses usines de transformation en matières premières. La transformation des produits de l'aquaculture offre des perspectives à l'exportation et, à long terme, son avenir réside dans la transformation de produits de culture haut de gamme – comme les concombres de mer, les algues et les perles. À moyen terme, l'aquaculture marine peut constituer un important volet de la transformation des produits de la mer.

2.55. Le secteur de la transformation des produits de la mer de même que le développement d'une aquaculture à petite et grande échelles constituent de précieuses composantes de l'activité économique liée à l'océan, et d'ici une dizaine d'années il jouera un rôle déterminant dans la diversification des exportations et le renforcement de la sécurité alimentaire. Afin d'aider à relever les défis à venir dans la mise en place d'une économie océanique, la révision actuelle du cadre réglementaire a pour but d'assurer: i) la prise en compte des activités nouvelles; ii) l'amélioration de la gouvernance et la gestion efficace des pêches; et iii) la préservation des écosystèmes marins.

2.56. Des efforts accrus sont déployés en vue: i) d'assurer une exploitation et une gestion durables des pêches sous l'angle des écosystèmes marins; ii) de renforcer les moyens de surveillance des mers pour combattre la pêche INN, en collaboration avec les institutions régionales et internationales, et ce afin de lutter contre l'épuisement des stocks de poissons, la destruction des habitats marins et les distorsions de concurrence qui défavorisent les pêcheurs honnêtes.

#### ***Place des produits de la mer dans la stratégie de développement de l'économie océanique***

2.57. Les initiatives en matière d'économie océanique – qui ont trait notamment: i) aux applications concernant les eaux océaniques profondes; ii) à l'énergie éolienne en mer; iii) à l'énergie des vagues et à l'énergie marémotrice; iv) à la prospection et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures et de minerais; v) au renforcement des capacités du pays dans le domaine de la biologie marine et des produits de la mer biologiques; et vi) au développement de l'aquaculture en mer – aideront Maurice à tirer tout le profit possible de l'exploitation de ses zones maritimes.

2.58. C'est ainsi que l'essor de nouveaux pôles d'activité au cours des dix prochaines années permettra de tirer davantage de profits de l'océan. Un des domaines susceptibles de se voir accorder la priorité est celui de l'exploitation des eaux océaniques profondes, qui offre la possibilité d'utiliser une eau riche en nutriments et de bonne qualité pour la culture d'espèces marines de grande valeur. Les produits obtenus ne présenteront pas de risques biologiques grâce au recyclage de l'eau dans les fermes aquacoles. À ce propos, deux projets d'extraction de ces eaux profondes sont d'ores et déjà à l'étude, l'un concernant la capitale et l'autre le sud de l'île.

2.59. Autre domaine prioritaire: la cartographie et le recensement des organismes vivants présents dans la zone économique exclusive (ZEE). Encore non exploités, ces organismes peuvent constituer une importante source de revenus pour les nouvelles entreprises de biotechnologie marine s'ils renferment des molécules susceptibles d'être commercialisées. Des instituts de recherche mauriciens opérant déjà dans ce domaine travaillent à l'étude et à la préservation des précieuses informations contenues dans les gènes (ADN) d'organismes marins rares et dont l'écologie est fragile. Avec la mise en place des infrastructures et du cadre institutionnel et juridique requis, et la mise en œuvre envisagée du projet sur les gènes marins, la recherche génétique comme l'exploitation commerciale de ses résultats devraient occuper une plus grande place dans le proche avenir, l'accent étant mis par ailleurs sur la conservation de la biodiversité marine et la pérennité des ressources aquatiques.

## 2.8 Principaux défis à la croissance

### 2.8.1 Défis macroéconomiques

#### i. Environnement extérieur

2.60. Du fait que Maurice est une petite économie ouverte, la conjoncture économique mondiale fait sentir ses effets sur la performance économique du pays. L'Union européenne étant son principal partenaire commercial (tant pour les marchandises que pour le tourisme), Maurice reste très vulnérable à l'évolution de la situation économique et financière de la zone euro. Le ralentissement de l'activité économique dans la zone euro consécutif à la crise de la dette s'est traduit pour Maurice par une baisse de ses exportations. Le taux de croissance de l'économie mauricienne en 2013 est estimé à 3,2%. Pour le court et moyen terme, le risque macroéconomique pourrait venir principalement d'une poursuite de la contraction de l'activité économique dans la zone euro.

2.61. À cet égard, le FMI a recommandé des mesures de riposte appropriées consistant, entre autres: i) à laisser jouer les stabilisateurs budgétaires automatiques; ii) à procéder à de faibles augmentations de dépenses ciblées et portant principalement sur des mesures spécifiques de soutien à la croissance destinées à faciliter l'ajustement du marché du travail; iii) à mener une politique monétaire modérément expansionniste; et iv) à laisser le taux de change jouer le rôle d'amortisseur des chocs.

#### ii. Inflation

2.62. Devant le recul de la pression inflationniste, une politique d'accompagnement monétaire a eu pour but de protéger l'économie des effets d'une faible demande extérieure. Le taux d'inflation globale est passé de 3,5% en décembre 2013 à 4,0% en mai 2014 alors qu'en glissement annuel le taux d'inflation tombait de 4,0% à 3,4% sur la même période. Le risque de voir le taux d'inflation dépasser les prévisions pourrait venir principalement de la pression des prix extérieurs, et notamment d'une hausse des prix mondiaux du pétrole et des produits alimentaires, d'une baisse relative de la roupie et d'une hausse des salaires dans le secteur privé supérieure aux gains de productivité.

#### iii. Déséquilibre de la balance des paiements

2.63. Pour l'année 2013, le déficit du compte courant a représenté quelque 10% du PIB, contre 7,4% du PIB en 2009. Ce chiffre élevé se traduit par une vulnérabilité vis-à-vis de l'étranger car il est financé essentiellement par des flux générateurs d'endettement. Le gouvernement compte ramener ce déficit à environ 7% d'ici à 2016 en poursuivant sa politique d'assainissement des dépenses publiques, et ce afin d'améliorer la compétitivité extérieure du pays.



#### iv. Épargne nationale

2.64. Maurice a connu une forte baisse de son épargne nationale, dont la part du PIB est tombée de plus de 25% au début des années 2000 à environ 14% en 2012, sous l'effet de l'aggravation du déficit du compte courant. L'investissement privé a reculé en termes réels en raison de la faiblesse et de l'incertitude de la conjoncture économique chez nos principaux partenaires commerciaux. Si les efforts d'assainissement des finances publiques ont placé Maurice sur la voie de la prudence budgétaire, il est urgent d'appliquer une politique de rééquilibrage consistant à moins compter sur la consommation et à favoriser l'essor des exportations, de l'investissement et de l'épargne.

#### v. Amélioration de la compétitivité

2.65. Renforcer la compétitivité de Maurice est au cœur du Programme de réforme économique mené depuis 2006. Le gouvernement a procédé à d'importants investissements dans l'infrastructure et le capital humain afin d'éliminer les goulets d'étranglement et de lutter contre les déséquilibres structurels du marché du travail. Bien que le pays soit bien classé par la Banque mondiale sur son indice de facilité de faire des affaires, il lui faut accorder la priorité à certains domaines signalés dans le rapport s'il veut gagner en productivité et compétitivité.

### 2.8.2 Difficultés des secteurs traditionnels

#### Secteur non sucrier

2.66. À Maurice, l'agriculture joue un rôle socioéconomique important, mais elle est appelée à connaître des difficultés croissantes tant dans le pays même que sur la scène internationale. Avec la chute des obstacles au commerce, les agriculteurs mauriciens doivent devenir plus compétitifs sur le double plan du coût et de la qualité pour conserver leur place sur le marché.

2.67. L'agriculture non sucrière de Maurice est confrontée à de multiples défis, parmi lesquels: la pression sur les ressources foncières; l'évolution et l'incertitude du climat; la hausse du coût des intrants importés; l'aggravation des menaces parasitaires; des normes sanitaires et phytosanitaires de plus en plus rigoureuses; des normes de qualité sévères imposées aux exportateurs; et une concurrence plus féroce.

2.68. À cet égard, il faut tenir compte d'enjeux tels que la sécurité alimentaire, la gestion de la qualité et la durabilité afin de mieux pouvoir affronter les épreuves à venir. Pour cela, il est impératif d'identifier les voies appropriées qui permettront d'aller de l'avant dans ces domaines d'une façon novatrice et constructive.

2.69. Le gouvernement a revu sa politique agricole et alimentaire et a adopté un document sur l'agriculture non sucrière pour la période 2008-2015. Ce document tient compte des politiques publiques destinées à favoriser l'accès aux terres agricoles, les pratiques de l'agro-industrie, l'amélioration de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, la réduction de la dépendance vis-à-vis des importations, la promotion des exportations, et la coopération régionale au service de la sécurité alimentaire.

2.70. L'objectif général, d'ici à 2015, est d'accroître notablement la production agroalimentaire dans un esprit de concurrence et de respect du principe de la durabilité, en recourant à des méthodes novatrices et en mettant au point de nouveaux produits tout en ouvrant l'accès à de nouveaux marchés. Maurice est fermement résolue à s'attaquer au problème de la sécurité alimentaire et à améliorer la situation en la matière. Toutefois, le pays souffre de certaines contraintes intrinsèques qui ne lui permettront jamais de parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

#### **Réforme du secteur non sucrier national: renforcement de la sécurité alimentaire et modernisation**

2.71. Maurice procède actuellement à un réexamen de son activité agricole. Le secteur non sucrier devrait jouer un rôle économique plus important; les pouvoirs publics s'efforcent de le revitaliser selon une approche fondée sur des techniques plus avancées. Leur objectif est de parvenir à l'autosuffisance, d'assurer le respect des normes de qualité, de développer la transformation sur le plan national, d'encourager l'activité entrepreneuriale en optimisant les possibilités à l'exportation

et en veillant à ce que les normes en matière de sécurité sanitaire soient conformes aux normes internationales.

2.72. Des réformes institutionnelles sont mises en place. Ainsi, par exemple, la Loi sur l'Office national de réglementation des produits agricoles (NAPRO) a été promulguée en 2013. Les principales fonctions du NAPRO ont été fixées comme suit: encadrer l'importation, l'exportation, la production et la vente des produits réglementés (viandes et produits de viandes, thé et produits du thé, et tabac et produits du tabac, entre autres); encadrer la préparation, la transformation et le conditionnement des produits réglementés; contrôler les opérations et installations liées à l'abattage des animaux; et fixer les prix auxquels les feuilles de thé et de tabac séchées peuvent être vendues par le cultivateur au fabricant et par le métayer au cultivateur, le cas échéant.

2.73. Autre réforme d'importance touchant le secteur non sucrier: l'étude des services fournis au secteur agricole avec le concours de la FAO, qui devrait améliorer grandement la qualité des prestations fournies par le Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.

2.74. La Réglementation de 1971 sur la commercialisation des produits agricoles (produits réglementés) a été abrogée et remplacée par la Réglementation de 2013 sur la commercialisation des produits agricoles (produits réglementés). Dans ce dernier texte, la liste des produits encadrés a été sensiblement réduite pour ne plus viser qu'un petit nombre de produits stratégiques (oignon, ail et pomme de terre).

## **Sucre**

2.75. Le commerce du sucre est régi par l'Accord du Commonwealth sur le sucre depuis 1951 et il l'a été par le Protocole sur le sucre de 1975 à 2009. L'industrie sucrière mauricienne doit une grande part de son succès à ce dernier instrument, au titre duquel Maurice a bénéficié de contingents d'exportation accordés par les CE et assortis de prix garantis préférentiels. Ces contingents étaient fixés à 507 000 tonnes métriques par an.

2.76. Le Protocole sur le sucre et le Plan d'action pour le sucre ont joué un rôle déterminant dans la croissance économique de Maurice, puis dans son passage d'une économie de monoculture à faible revenu à une économie diversifiée à revenu intermédiaire. Maurice a réalisé l'essentiel de son contingent d'exportation au titre du Protocole sur le sucre entré en vigueur en 1975. Le prix alors garanti par les CE a été constamment bien supérieur au cours mondial, offrant à Maurice un "dividende" estimé à 200 millions de dollars EU par an. Dans de nombreux cas, ce dividende a fourni les capitaux nécessaires au démarrage d'entreprises de transformation implantées dans la zone industrielle d'exportation et de projets commerciaux dans le secteur du tourisme. L'essor de l'hôtellerie et du secteur manufacturier doit certes aux gains provenant de l'activité sucrière, mais aussi à l'expertise managériale présente dans le pays.

2.77. Maurice n'a jamais ménagé ses efforts pour maintenir et améliorer la viabilité économique de son secteur sucrier, véritable élément moteur de son économie. Après l'annonce du régime sucrier de l'UE pour 2006-2015, qui devait rendre de plus en plus difficiles les conditions de concurrence sur le marché de l'UE et se traduire par une réduction de 36% des prix garantis, ainsi que la dénonciation du Protocole sur le sucre en octobre 2009 (entraînant la disparition des prix garantis et du système d'intervention), le secteur a dû subir une réforme majeure. Bien que sa restructuration ait déjà débuté avec le Plan stratégique en faveur du secteur sucrier pour 2001-2005, suivi de la Stratégie d'adaptation pluriannuelle pour 2006-2015, le Mauritius Sugar Syndicate a engagé une étude en profondeur, parallèlement à d'intensives consultations avec les principaux producteurs et distributeurs de sucre du marché de l'UE, afin d'identifier et d'évaluer une nouvelle stratégie commerciale applicable par les producteurs nationaux de sucre. Il convient de souligner qu'en dépit de la réduction des prix garantis le marché de l'UE devait rester le plus rémunérateur pour le sucre mauricien, avec des prix plus stables.

2.78. À la lumière d'une étude conduite par une société-conseil internationale, LMC International, et d'échanges de vues avec les grands acteurs du marché de l'UE, le secteur a adopté une stratégie de montée dans la chaîne de valeur. À cette date, Maurice produisait déjà 60 000 à 70 000 tonnes de sucres spéciaux alors que le gros de ses exportations consistait en du sucre brut destiné à être raffiné dans l'UE. L'objectif était d'augmenter la production de sucres spéciaux, qui restaient toutefois un produit de niche, tout en diversifiant les produits d'exportation et en

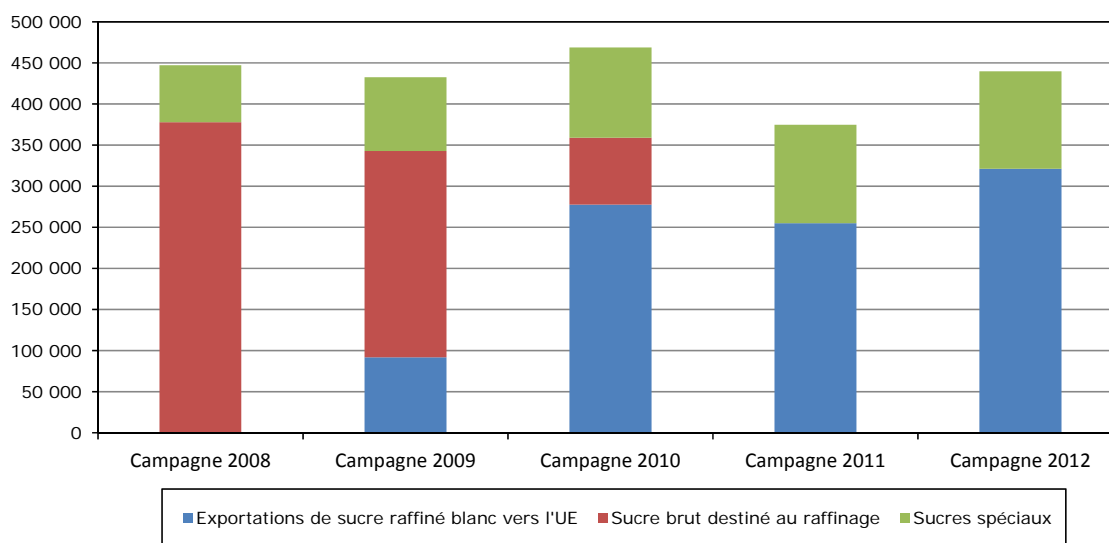
raffinant sur place l'essentiel d'une production de sucre brut directement destinée aux clients de l'UE.

2.79. Étant donné que le sucre raffiné blanc ne pouvait être vendu directement par le Syndicat sur le marché de l'UE (en raison d'une méconnaissance du marché de ce produit, et d'un manque d'expérience de la chaîne d'approvisionnement et de la logistique, voire du processus de fabrication), et tandis que les utilisateurs finals privilégiaient les livraisons ponctuelles, il a été jugé préférable de conclure un accord de partenariat commercial avec un distributeur de l'UE pour la commercialisation et la vente du sucre sur tout le territoire de l'UE. L'idée était de vendre au prix le plus élevé du marché et au moindre coût de distribution, ce qui laissait la possibilité d'exporter vers différentes destinations au sein de l'UE.

2.80. C'est ainsi qu'un accord de partenariat à long terme a été signé avec le groupe allemand Suedzucker, en vue de la commercialisation et de la vente du sucre blanc mauricien dans l'ensemble des pays de l'UE pour la période 2009-2015; de même, les nouvelles raffineries terminales sont devenues opérationnelles vers la fin de 2009 et les premières expéditions de sucre raffiné blanc ont quitté Maurice en janvier 2010.

2.81. À partir de la campagne de 2011, comme le montre le graphique ci-dessous, les exportations n'ont concerné que des sucres en conteneurs, destinés à être consommés directement. Ainsi donc, en se rapprochant de l'utilisateur final, Maurice a pu bénéficier de la hausse des prix sur le marché.

**Graphique 2.2 Types de sucres exportés par Maurice**



Source: Mauritius Sugar Syndicate.

2.82. Avec la nouvelle réforme de la PAC (portant sur la période 2014-2020), qui contient des décisions visant l'élimination des contingents de production dans l'Union européenne tant pour le sucre de betterave que pour l'isoglucose, ce qui permet ainsi à l'UE de répondre à ses propres besoins en sucre, il est prévu que les prix baisseront sensiblement sur le marché de l'UE et que, de surcroît, ils deviendront de plus en plus instables.

2.83. Cette situation nouvelle impose à Maurice un réexamen urgent de la structure du secteur, y compris de ses coûts de production et dépenses de fonctionnement, de même que de la stratégie commerciale du Syndicat. Le pays se trouve aussi ramené à un moment crucial où il lui faut décider si le secteur doit continuer à progresser sur la chaîne de valeur (au prix d'investissements supplémentaires) tout en diversifiant plus encore ses débouchés à l'exportation.

2.84. Le sentiment est qu'en dépit de la libéralisation des contingents de production en Europe il y aurait encore des marchés de niche à conquérir pour le sucre blanc de Maurice, pour autant que

les prix restent rémunérateurs, et ce dans les régions non productrices de sucre de betterave ou sur les segments qui affectionnent le sucre de canne. On constate un intérêt croissant pour les "achats responsables" et le "commerce éthique", domaines dans lesquels Maurice pourrait disposer d'un avantage sur ses concurrents; c'est ainsi que le Syndicat exporte déjà la totalité des 21 000 tonnes de sucre étiquetées Fairtrade produites sur l'île, bénéficiant ainsi d'une prime "d'équité" de 60 dollars EU par tonne.

2.85. Par ailleurs, devant le risque d'une baisse des prix sur le marché de l'UE, Maurice élargira à l'échelle mondiale sa recherche de débouchés pour son sucre raffiné blanc, en ciblant tout particulièrement le marché régional, le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient (régions dans lesquelles, au demeurant, certains pays lui achètent déjà des sucres spéciaux). Le problème reste toutefois de savoir si les prix obtenus sur les marchés les plus rémunérateurs seront suffisants pour assurer la survie à long terme de l'industrie sucrière mauricienne.

2.86. Manifestement, du fait du regroupement des entreprises du secteur et des investissements massifs consentis par elles, les sociétés sucrières devront rechercher de meilleurs profits sur les marchés en s'intéressant davantage aux produits à plus forte valeur ajoutée, y compris aux préparations alimentaires à base de sucre fabriquées à Maurice et à l'étranger. L'objectif sera cependant difficile à atteindre si la production de la canne à sucre servant d'intrant continue de baisser. Les sociétés sucrières, qui resteront le moteur du secteur, auront besoin d'être alimentées en canne pour attirer de la valeur tandis que les planteurs auront besoin de valeur pour pouvoir cultiver la canne. Tel est le dilemme que le secteur doit affronter aujourd'hui.

### Secteur manufacturier

2.87. Représentant maintenant 16,7% du PIB, le secteur manufacturier a contribué notablement à la diversification de l'économie mauricienne et a hissé le pays au rang d'une économie à revenu intermédiaire. Durant la période 2008-2013, en dépit des difficultés de l'économie mondiale, le secteur a su résister et a affiché une croissance annuelle moyenne de 2%. L'État a facilité les choses en fournissant un soutien institutionnel, des infrastructures, des programmes d'aide et des possibilités de formation. Il a également joué un rôle important en formulant et appliquant des mesures qui ont pu assurer une croissance soutenue durant cette période. Ces mesures ont visé à lutter contre les contraintes du moment, à diversifier le secteur industriel et à créer de nouveaux pôles de croissance.

2.88. Le secteur manufacturier fait face à certaines difficultés liées aux contraintes suivantes:

- a. **dépendance excessive vis-à-vis des marchés traditionnels:** pendant longtemps, le secteur manufacturier a été tributaire de ses exportations vers des marchés traditionnels comme ceux du Royaume-Uni, de la France et des États-Unis. À cet égard, le ralentissement économique dans ces pays a nui aux exportations de Maurice;
- b. **niveau relativement faible de la compétitivité industrielle:** avec l'érosion de l'accès préférentiel au marché de l'UE et l'apparition de fournisseurs à bas coûts sur le marché mondial, les industriels mauriciens subissent la pression constante de la concurrence; et
- c. **manque de main-d'œuvre qualifiée pour favoriser la diversification de l'activité:** l'une des principales entraves à la mise en place d'une industrie tirée par la technologie tient à la qualification insuffisante de la main-d'œuvre.

### Action des pouvoirs publics

2.89. L'État s'est employé à soutenir les entreprises dans leur quête de compétitivité. Un train de mesures a eu pour but d'améliorer les conditions de l'activité, de faire face aux défis et de mettre à profit les opportunités. Les plus saillantes de ces mesures sont brièvement exposées ci-dessous:

- a) l'État a institué plusieurs programmes pour permettre aux entreprises de se développer: le Programme pour la croissance des entreprises (MBGS), le Programme de modernisation des équipements par le crédit-bail (LEMS), le Programme d'assurance-crédit à l'exportation (ECIS) et le Programme de financement du crédit;

- b) le Groupe de travail sur la restructuration (RWG), version améliorée du plan de relance appliqué pendant la crise financière, a été conçu pour aider les entreprises à se restructurer sur le double plan opérationnel et financier, à réduire leurs coûts de financement, à accéder plus facilement aux sources de financement pour la modernisation de l'appareil de production et l'importation de matières premières, et à réduire leur exposition au risque d'exportation;
- c) de surcroît, le budget pour 2014 a institué le Crédit d'impôt pour l'investissement afin de stimuler l'investissement dans les technologies avancées, et le Programme de modernisation des équipements par le crédit-bail en devises en vue de promouvoir davantage la modernisation des entreprises par l'apport de crédits supplémentaires;
- d) Enterprise Mauritius s'est vu offrir des moyens accrus pour mettre au point une stratégie d'exportation visant à consolider les marchés traditionnels (Royaume-Uni, France et États-Unis, notamment), à en pénétrer de nouveaux, et à diversifier les débouchés en direction des pays africains et des pays émergents;
- e) les mesures prises dans le cadre de la Stratégie pour l'Afrique ont imprimé un nouvel élan au secteur manufacturier, qui a ainsi enregistré une progression de ses exportations de textiles et de vêtements à destination du continent africain sur les cinq dernières années.

### **Perspectives du secteur manufacturier**

- a) L'évolution récente du secteur de la haute technologie (fabrication de dispositifs médicaux et d'articles de haute précision en particulier) a montré que le pays possède les moyens de s'engager sur le terrain de l'industrie de pointe.
- b) Outre les dispositifs médicaux et les articles de haute précision, des sous-secteurs comme les bijoux fantaisie de luxe, les textiles techniques et les produits d'origine biologique sont également apparus comme pouvant constituer de nouveaux pôles de croissance, et des stratégies sont mises en place pour y promouvoir l'investissement.
- c) Le secteur manufacturier a longtemps été tributaire de ses marchés traditionnels à l'exportation. Ces dernières années, ses résultats ont eu à souffrir des difficultés rencontrées par ces marchés. Une stratégie d'exportation a été mise en place pour consolider les marchés traditionnels, trouver de nouveaux débouchés à l'exportation (comme la Turquie, la Fédération de Russie, le Japon, la Suisse et le Brésil), accroître les ventes aux pays de la région dans le cadre de la Stratégie pour l'Afrique en cours, et prendre pied dans les pays du Golfe.

## **3 PERSPECTIVES DE LA POLITIQUE COMMERCIALE**

### **3.1 Politique tarifaire et politique non tarifaire**

#### **3.1.1 Politique tarifaire**

3.1. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de réforme économique, Maurice a pris certaines mesures pour poursuivre l'ouverture de l'économie et la libéralisation du commerce. Le pays s'attache à appliquer la réforme du tarif douanier engagée en 2005; on trouvera ci-après quelques données clés en la matière:

- le tarif douanier est aligné sur la version 2012 du SH de l'OMD;
- les différents taux de droits pour 2013 sont les suivants: 0%, 5%, 10%, 15% et 30%;
- le pourcentage des lignes tarifaires libres de droits est passé de 79% en 2008 à 88,87% en novembre 2013;

- la moyenne simple des droits est tombée de 6,6% en 2008 à 1,95% en 2013; et
- le pourcentage des lignes tarifaires assorties de droits *ad valorem* est de 6,34% en 2013.

3.2. Le tableau ci-dessous permet de comparer les taux consolidés dans le cadre de l'OMC et les taux appliqués pour les produits agricoles comme pour les produits non agricoles. S'agissant des premiers, Maurice a procédé à des consolidations à des taux plafonds d'environ 119,7% en moyenne alors que le taux appliqué moyen est de 0,9%. Pour les seconds, le pays n'a consolidé que dix lignes tarifaires à un taux moyen de 22,1% tandis que le taux appliqué moyen est de 1,1%.

**Tableau 3.1 Comparaison entre taux consolidés dans le cadre de l'OMC et taux appliqués**

	Taux consolidés finals (OMC) %	Taux appliqués (2012) %
Ensemble des marchandises	94,0	1,1
Produits agricoles	119,7	0,9
Produits non agricoles	22,1	1,14

Source: Profils par pays (OMC).

### Droits d'accise et autres taxes

3.3. Pour des raisons de santé publique, un droit d'accise assis sur la teneur en sucre des boissons non alcooliques a été institué en 2013. Par ailleurs, ont été introduits, dans un souci de protéger l'environnement: 1) le régime d'imposition/dégrévement fondé sur les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules automobiles (2011); 2) la taxe sur les importations de produits pétroliers, de houilles bitumineuses et d'autres houilles (2008) dans le cadre du programme Maurice Île durable; et 3) le droit d'accise fondé sur le rendement énergétique des appareils et matériels électriques (2013). Jusqu'à l'introduction du régime d'imposition/dégrévement fondé sur les émissions de CO<sub>2</sub>, certaines voitures d'importation à alimentation hybride ont été assujetties à un droit ne représentant que 50% du droit d'accise applicable aux véhicules courants.

### Politique non tarifaire

3.4. Maurice a éliminé unilatéralement 26 permis et licences en 2012-2013 et s'efforce encore de supprimer d'autres obstacles possibles afin de renforcer sa compétitivité commerciale. La licence d'importation n'est plus requise pour des produits tels que: poissons réfrigérés ou congelés, lait, lait pour nourrissons, lait en poudre, pommes de terre, oignons et échalotes, ail, citrons et limettes, cardamome, curcuma, huile de noix de coco, graisses animales et végétales, margarine, viande de bœuf en conserve, viande de mouton en conserve, poisson en conserve, suppléments nutritifs, produits pharmaceutiques, substances de diagnostic d'origine biologique, balais, sacs en plastique, gilets de sauvetage, pneumatiques usagés, seringues, aiguilles à sutures et ligatures, et sirolimus et endoprothèses à élution de substances.

3.5. Avec effet au 10 décembre 2013, les trois articles ci-après ont été supprimés de la liste des marchandises réglementées et leur exportation ne requiert plus l'autorisation du Ministère de l'industrie, du commerce et de la protection des consommateurs:

- i) sucreries et produits contenant du sucre;
- ii) jus de fruits; et
- iii) boissons non alcooliques.

3.6. Les droits de douane ont été réduits ou éliminés dans le cadre des engagements souscrits par Maurice au titre d'ALE bilatéraux et régionaux. On trouvera des détails à ce sujet dans le chapitre sur les accords commerciaux multilatéraux et régionaux.

### 3.2 Compétitivité commerciale et facilité de faire des affaires

3.7. Maurice a le souci constant d'améliorer les conditions de l'activité des entreprises et le climat de l'investissement afin de parfaire son image de destination susceptible d'attirer les investisseurs. Les résultats à cet égard du programme de réforme économique se sont reflétés positivement sur

sa position dans différents classements internationaux. Selon la Société financière internationale et l'Étude 2014 de la Banque mondiale sur la facilité de faire des affaires, Maurice est la 20<sup>ème</sup> destination la plus attrayante pour faire des affaires, alors qu'en 2008 elle arrivait au 29<sup>ème</sup> rang.

3.8. Le tableau ci-dessous indique quelques-uns des classements internationaux obtenus par Maurice:

**Tableau 3.2 Certains classements internationaux obtenus par Maurice**

Facilité de faire des affaires, Banque mondiale, juin 2014	Rang mondial	Rang africain
• Classement général	20 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>
• Protection des investisseurs	12 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>
• Commerce transfrontalier	12 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>
<b>Economic Freedom, 2012</b> , World Heritage Foundation et Wall Street Journal	8 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>
<b>Indice Ibrahim pour la gouvernance africaine</b> (1 <sup>er</sup> rang durant 6 années consécutives)	n/d	1 <sup>er</sup>
<b>Forbes Survey of Best countries for Business, 2012</b>	28 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>
<b>Indice de compétitivité mondiale, 2013-2014</b>	45 <sup>ème</sup>	1 <sup>er</sup>

Source: Mauritius International Financial Services et Nathan Associates for Commonwealth Secretariat, décembre 2013.

3.9. Maurice compte aujourd'hui parmi les 20 économies en tête de l'indice global de la facilité de faire des affaires et y occupe la première place pour l'Afrique depuis 6 années consécutives.

3.10. Les projets ci-après visant à améliorer les conditions de l'activité des entreprises ont été récemment mis en œuvre:

- **constitution en ligne des sociétés:** Le Registre des sociétés vient de mettre en place un système informatisé totalement intégré d'enregistrement et d'inscription au registre du commerce, qui permet en outre le paiement par voie électronique;
- **guichet unique:** le projet offre surtout la possibilité de présenter, de traiter et d'approuver les demandes de licence ou de dédouanement. La plate-forme permet aux négociants de présenter les documents et/ou les données requis pour l'importation, l'exportation ou le transit de marchandises à un point d'entrée unique aux autorités ou organismes participants;
- **demande en ligne du permis de construire:** le Ministère des collectivités locales a récemment modernisé son système informatique de manière que les demandes de permis de construction et d'utilisation des sols (BLP) puissent être déposées par voie électronique. La nouvelle plate-forme permet la présentation du formulaire de demande accompagné des plans requis, et le suivi de la demande tant par le requérant que par l'autorité locale. De plus, l'approbation du plan de viabilisation pourra être sollicitée par la même voie dès le dépôt de la demande de BLP. Cette procédure faciliterait effectivement l'obtention de toutes les autorisations préalables aux travaux de construction car la plate-forme électronique offre le moyen de traiter plus efficacement les demandes et de raccourcir les délais d'obtention;
- **demande en ligne du permis de travail et du permis de séjour pour les non-ressortissants retraités:** le Conseil des investissements a mis en place une plate-forme électronique conviviale qui permettra aux non-ressortissants désireux d'investir, de travailler ou de résider à Maurice de déposer en ligne leur demande de permis de travail/résidence. Le système informatique permet de soumettre la demande, de suivre l'état d'avancement de la procédure, d'effectuer un paiement électronique et d'obtenir une version électronique du certificat d'enregistrement. Il comprend un formulaire de demande électronique interactif et permet de télécharger une version scannée de toutes les pièces du dossier. Le nouveau système d'exploitation offre aussi une fonction rendez-vous et paiement. Avec l'introduction de ce nouveau système informatisé, le Conseil des investissements serait en mesure d'offrir un service de meilleure qualité aux entreprises, de réduire le volume des pièces sur support papier et de raccourcir la durée des démarches. Il s'agit d'un pas de géant sur la voie de la concrétisation du programme de

cyberadministration, étant donné que la mise en place de la plate-forme électronique sert de feuille de route aux principales parties prenantes en présence;

- **simplification de la procédure de déclaration d'impôts:** la Direction des contributions de Maurice (MRA) met en place une déclaration d'impôt sur le revenu simplifiée qui s'adresse aux sociétés dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 10 millions de roupies. La MRA a publié les directives à respecter pour se conformer aux prescriptions comptables simplifiées. Les dates de paiement des divers impôts et autres versements à l'administration fiscale seront harmonisées dans toute la mesure du possible pour permettre aux contribuables de s'acquitter de leurs obligations fiscales en une seule fois, et de contribuer ainsi à réduire le nombre des virements électroniques;
- **enregistrement électronique:** lancé par le Bureau général de l'enregistrement, le projet met à profit les technologies les plus avancées pour offrir aux parties prenantes la possibilité de soumettre leurs documents, d'effectuer des paiements et de recevoir leurs documents enregistrés par voie électronique. Lorsqu'il disposera de toutes ses fonctionnalités, le système devrait permettre l'enregistrement des titres de propriété quasiment en temps réel;
- **amélioration de l'accès aux sources de financement:** l'activité entrepreneuriale ne saurait se développer sans un accès au financement. Pour permettre aux entreprises, et notamment aux MPME, de se financer plus facilement, le Code civil mauricien a été modifié dans le cadre de la mise en œuvre de la Réforme des transactions garanties pour favoriser l'utilisation des biens meubles (y compris des actifs incorporels) comme nantissements afin d'élargir l'accès au crédit, tout particulièrement à l'intention des PME. Un registre des nantissements adossés à des biens meubles est désormais tenu par le Bureau général de l'enregistrement;
- **insolvabilité:** la Loi sur l'insolvabilité a été modifiée, de sorte que, désormais:
  - en cas de dissolution volontaire d'une société ne comptant qu'un seul actionnaire, celui-ci constitue le quorum;
  - en cas de dissolution volontaire à l'initiative de l'actionnaire ou du créancier, les livres de comptabilité de la société doivent être conservés durant trois ans;
  - le créancier qui est déclaré failli avant l'entrée en vigueur de la Loi sur l'insolvabilité est libéré des créances liées à la faillite.

### 3.3 Mesures de facilitation des échanges

3.11. Consciente que la réduction des coûts de transaction peut l'aider grandement à améliorer sa compétitivité eu égard à son éloignement des grands marchés, Maurice a participé activement aux négociations sur la facilitation des échanges dans le cadre de l'OMC.

3.12. Une série de mesures a été adoptée par les Douanes mauriciennes afin de réduire les coûts de transaction et de faciliter les échanges, à savoir:

#### I. Renforcement du Système de gestion douanière (CMS):

- a. **Formalités douanières sans papier:** les déclarations et les documents commerciaux sont désormais dématérialisés. La version scannée de certains documents est envoyée par voie électronique, accompagnée de la déclaration.
- b. **Envoi de SMS aux importateurs et déclarants:** la confirmation du paiement et du dédouanement est envoyée par SMS à l'importateur et au déclarant par souci de transparence et de promotion de l'intégrité du processus.
- c. **Paiement électronique:** le nombre d'utilisateurs de cette fonctionnalité est passé de 40 en 2006 à 1 461 en 2012, et représente 39,2% du total des recettes perçues.



- 
- d. **Certificat d'origine électronique:** le système a été étendu à la demande du certificat d'origine et à son traitement dans le cadre du Protocole commercial de la SADC, du Protocole sur les règles d'origine de la Commission de l'océan Indien et de l'ALE entre la République de Turquie et la République de Maurice.
- e. **Système de traitement rapide:** au titre du régime des usagers habilités de TradeNet (QTU) et des opérateurs économiques agréés, qui permet de bénéficier d'incitations additionnelles et d'une simplification des formalités douanières, le nombre d'usagers habilités de TradeNet est passé de 2 à 36, et 2 d'entre eux ont obtenu le statut d'opérateur économique agréé. Sauf pour les déclarations qui doivent répondre à des prescriptions d'autres organismes, le dédouanement intervient automatiquement dès la validation de la déclaration.
- f. **Dédouanement automatique pour le circuit vert:** le CMS permet le dédouanement automatique des marchandises qui empruntent le circuit vert, lorsque la douane ne s'est pas manifestée dans les 30 minutes qui suivent la validation de la déclaration.
- g. **Importations par voie maritime:** un aménagement apporté au CMS permet de traiter la déclaration par conteneur ou par article en vrac, et non plus à l'échelle de l'envoi complet comme c'était précédemment le cas. Une interface unique permet d'appliquer, au titre de la même déclaration, différentes procédures de contrôle et de mainlevée à différents conteneurs ou articles en vrac. Des dispositions ont également été mises en place pour que les conteneurs soient libérés immédiatement après avoir été radiographiés, si aucune infraction n'a été relevée.
- h. **Système de suivi en ligne:** le système s'applique aux marchandises en port franc et repose sur les observations formulées à l'arrivée et au départ par les aménageurs du port franc et les douaniers selon qu'il est approprié. Il vise à donner plus d'autonomie aux premiers et à alléger les effectifs des seconds en poste aux portes du port franc, et, partant, à réduire les coûts tout en permettant de procéder à des contrôles par audit après dédouanement.
- i. **Procédure de transbordement:** une seule déclaration doit désormais être présentée, et non plus deux comme c'était le cas auparavant. La mainlevée peut être prononcée par un agent des douanes ou intervenir automatiquement à l'expiration d'un délai de deux heures. La mesure est prise conteneur par conteneur, ce qui permet aux douanes de se concentrer uniquement sur les conteneurs ciblés et de libérer les autres sur la même déclaration. La déclaration de transbordement peut être générée automatiquement par le CMS et peut concerner jusqu'à 999 conteneurs provenant de différents navires.
- j. **Droits d'accise:** dépôt et traitement des déclarations et règlement des droits et taxes par voie électronique. La mise en place de débitmètres dans les antennes de l'administration fiscale a permis de réduire progressivement les effectifs d'agents des douanes. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2008, afin de lutter contre le trafic illicite de cigarettes, un timbre d'accise doit être apposé sur tous les paquets de cigarettes fabriqués dans le pays ou importés.
- k. **Exportations à partir d'un entrepôt sous douane:** depuis juillet 2012, aucune garantie n'est plus exigée pour l'exportation à partir d'un entrepôt sous douane.
- l. Gestion des stocks de marchandises sous douane:
- Un système de contrôle des stocks en temps réel a été intégré dans le CMS pour assurer le suivi électronique des marchandises à l'entrée et à la sortie des entrepôts sous douane.
  - La durée maximale du réentreposage des marchandises sous douane a été portée de 12 mois à 30 mois.

**II. Modernisation du cadre de travail:** les différentes sections de l'Administration douanière de la Direction des contributions (MRA), qui occupaient des locaux dispersés dans la capitale, ont toutes été regroupées dans un seul et même bâtiment (Custom House).

**III. Nouveau terminal aéroportuaire:** les équipements modernes du nouveau terminal permettent un contrôle renforcé et une circulation plus fluide des passagers.

**IV. Gestion des risques:** l'Administration a mis en place une section centrale pour permettre à la douane de procéder à un contrôle ciblé et fondé sur le risque. La répartition des envois entre les différents circuits se fait par voie électronique. Seulement 8% des déclarations font l'objet d'un examen physique de la part de la douane avant la mainlevée à l'importation, ce qui a eu une incidence positive sur le temps de séjour des marchandises.

**V. Service de permanence:** un cadre supérieur se tient désormais à la disposition des parties prenantes 24 heures/24 pour les aider ou les conseiller à propos de toutes questions relatives aux procédures douanières, et ce aussi bien à l'aéroport qu'au port maritime.

**VI. Régime de la sanction administrative:** l'initiative présente l'avantage de ménager les ressources disponibles et de faire gagner du temps. Elle a pour effet non seulement d'atténuer la perception qu'on a du pouvoir discrétionnaire des douanes, mais aussi de régler les problèmes par une décision qui accélère et décentralise le processus de sanction administrative. À long terme, elle favorisera le respect volontaire des règles et renforcera l'action que mènent les douanes sur le plan de la promotion de l'intégrité.

**VII. Mécanisme de premier appel en matière douanière:** une direction a été créée pour connaître des plaintes formulées par les parties prenantes qui s'estiment lésées par une décision des douanes. La mesure permet de réexaminer le dossier et de prendre une décision dans un délai raisonnable, sans frais à la charge de l'intéressé comme c'est le cas dans les procédures menées devant une instance judiciaire ou parajudiciaire.

**VIII. Site Web de la MRA:** le site met à disposition la Loi douanière et les autres textes législatifs pertinents, les prescriptions à l'importation et à l'exportation, et la documentation utile en matière administrative ou douanière.

**IX. Système de services communautaires de fret (CCS):** le CCS est un système d'information intégré qui permet d'afficher des renseignements anticipés sur le fret. Il fonctionne en temps réel et synchronise les opérations de la chaîne d'approvisionnement concernant les marchandises. S'appuyant sur Internet, il offre aux acteurs de la chaîne logistique un accès aisé à un large éventail de données relatives au cheminement des marchandises. En tant qu'organe de réglementation, les douanes ont joué un rôle majeur dans la mise en œuvre du CCS, en définissant les procédures, les normes et les bonnes pratiques à adopter par toutes les parties concernées pour le dépôt anticipé de renseignements sur les cargaisons comme pour l'acheminement et le dédouanement des marchandises.

3.13. Le CCS permet:

- de communiquer par voie électronique des renseignements anticipés sur les marchandises (manifeste) à l'importation comme à l'exportation;
- d'approuver automatiquement, à l'expiration d'un délai de trois heures, les modifications apportées aux manifestes concernant des marchandises jugées sans risques;
- de modifier les manifestes par voie électronique sur présentation de documents d'accompagnement scannés;
- de générer automatiquement les déclarations de transbordement;
- de fournir des renseignements concernant les transporteurs routiers intervenant dans la circulation des marchandises;

- de fournir des renseignements détaillés pour le calcul précis des droits et taxes sur les marchandises;
- d'indiquer la date et l'heure d'arrivée des navires pour assurer que les renseignements sur les cargaisons parviennent en temps utile;
- de rendre compte des marchandises déchargées de navires ou extraites de conteneurs; et
- de suivre les cargaisons en temps réel.

### ***Guichet unique***

3.14. Il convient de préciser qu'à Maurice le principe du guichet unique s'est déjà concrétisé en partie avec la mise en place de la plate-forme TradeNet, réseau d'échange de données informatisé (EDI) pour le dépôt et le traitement des manifestes, déclarations douanières, règlements électroniques et certificats d'origine.

3.15. Le Projet de guichet unique de Maurice, qui s'inscrit dans la stratégie d'informatisation de l'administration publique, vise à renforcer le système de guichet unique actuel par la mise en place du Portail autres administrations et organismes publics (OGA), nouvelle composante de TradeNet.

3.16. OGA est une plate-forme électronique pour le dépôt et le traitement des demandes de licence ou d'autorisation liées à l'importation et à l'exportation; elle permet en outre aux opérateurs de régler en ligne toutes sortes de redevances. La durée des formalités et les coûts de l'activité commerciale devraient s'en trouver réduits.

### **3.3.1 Portail commercial de Maurice**

3.17. Ouvert en août 2013, Mauritius Trade Easy est un portail à la pointe de la technologie, dont la vocation est d'offrir une documentation aussi complète que possible au gens d'affaires et au public au sujet des procédures d'importation et d'exportation en vigueur à Maurice.

3.18. Ce portail de grande envergure devrait également faire connaître les possibilités qu'offrent les marchés régionaux et internationaux dans le cadre des différents accords signés par le pays. Il s'adresse en particulier aux PME et à ceux qui entendent se lancer dans le négoce d'import/export, mais il constitue aussi une précieuse source d'informations sur de nouveaux débouchés éventuels pour les entreprises déjà établies à Maurice.

3.19. Le Portail compte plusieurs modules – procédures d'importation et d'exportation, commercer avec Maurice, renseignements commerciaux, accords commerciaux signés par Maurice, et politique de la propriété intellectuelle; s'y ajoutent des liens utiles. L'utilisateur peut aussi accéder à des données commerciales concernant Maurice (rapports, alertes et statistiques des importations et des exportations, entre autres). L'objectif est de fusionner le portail avec le guichet unique afin tout à la fois d'assurer l'accès à une information à jour et d'accélérer le traitement des documents commerciaux.

### **3.4 Commerce des services**

3.20. Les années 1970 ont marqué le début du mouvement de diversification de l'économie mauricienne, qui s'est alors ouverte aux services avec le développement du tourisme. Dans les années 1990, les pouvoirs publics ont entrepris de renforcer le cadre réglementaire des services financiers afin d'accroître leur contribution à l'essor de l'économie. Pour s'adapter à l'évolution de l'économie mondiale, Maurice a également renforcé sa législation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, et a procédé aux investissements requis dans l'infrastructure des TIC afin de tirer parti des tendances à la sous-traitance à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, le tourisme, les services financiers et les TIC sont devenus les principaux piliers de l'économie. Par ailleurs, le tourisme a eu un effet d'entraînement sur le bâtiment et l'immobilier.

### 3.4.1 Services financiers

3.21. Le secteur financier constitue aujourd'hui un des fondements de l'économie mauricienne. Les services financiers comprennent les activités bancaires et non bancaires, et ils contribuent actuellement au PIB à hauteur d'environ 10% (aux prix de base courants). Le sous-secteur des activités financières et d'assurance s'est développé à un rythme annuel moyen de 5,3% au cours de la période 2010-2012. Selon les prévisions, il devrait progresser de 5,4% en 2013, sous l'effet d'une croissance estimative de 5,5% de l'intermédiation monétaire et de 4,9% de l'assurance, de la réassurance et des caisses de retraite. Les banques jouent un rôle central dans le système financier du pays, et c'est un secteur bancaire bien encadré, sain et solide qui a contribué à ce que l'économie puisse bien résister dans l'ensemble au choc de la crise financière mondiale.

#### 3.4.1.1 Secteur bancaire

3.22. À la fin de juin 2013, le secteur bancaire comptait 21 établissements autorisés à exercer – dont 9 étaient des banques nationales, 8 des filiales de banques à capitaux étrangers, et 4 des succursales de banques internationales. L'ensemble de ces 21 établissements exploitait un réseau de 223 succursales, 9 agences, 1 guichet mobile et 450 guichets automatiques, et employait 7 464 personnes au 30 juin 2013. Outre les services traditionnels, leur clientèle bénéficiait de services de paiement par carte, de services en ligne et de services par téléphone. En avril 2014, la Banque de Maurice a autorisé deux nouvelles banques – la Warwyck Private Bank Ltd et la Banque Richemont Limited – à exercer une activité de gestion de fortune à Maurice.

3.23. Plusieurs banques de Maurice ont élargi leur périmètre d'activité à d'autres pays de la région de même qu'à d'autres zones géographiques. À l'heure qu'il est, la Mauritius Commercial Bank Limited dispose de succursales à Madagascar, aux Maldives, au Mozambique et aux Seychelles. Elle s'est également associée à la Banque française commerciale océan Indien à La Réunion, à Mayotte et à Paris (France), et a des bureaux de représentation à Johannesburg (Afrique du Sud) et à Paris (France).

3.24. La State Bank of Mauritius Ltd possède quatre succursales en Inde (une à Mumbai et à Chennai, et deux à Hyderabad), en plus d'une filiale à Madagascar.

3.25. La Banque Des Mascareignes Ltée a elle aussi étendu son activité à Madagascar et participe à hauteur de 80% au capital social de la Banque Des Mascareignes Madagascar.

3.26. Afrasia Bank Limited est présente dans le secteur bancaire du Zimbabwe par l'intermédiaire de l'une de ses filiales. Elle dispose aussi de deux bureaux de représentation en Afrique du Sud (un à Johannesburg et un au Cap) et d'un au Royaume-Uni.

3.27. L'actif total du secteur bancaire a enregistré une progression de 7,5% pour l'exercice se terminant en décembre 2013, avec une part des prêts improductifs dans l'encours brut s'établissant alors à 3,4%. Le secteur bancaire national demeure stable, rentable et bien capitalisé, et ses indicateurs de solidité sont favorables.

3.28. La Banque de Maurice a joué un rôle de premier plan dans le développement du secteur financier. En adoptant les bonnes pratiques internationales et en renforçant son cadre de réglementation et de surveillance de l'activité bancaire, elle a entraîné dans son sillage d'autres institutions financières, qui à leur tour ont amélioré leur appareil et leur gestion du risque, permettant ainsi au système bancaire de gagner en stabilité et en solidité. Plus récemment, la Banque a pris des mesures visant à améliorer la gouvernance des institutions financières qui relèvent d'elle, et leur a demandé de simplifier leur structure et de séparer leurs activités bancaires de leurs activités non bancaires. La Loi sur les banques de 2004 a été modifiée de façon à protéger des filiales de banques qui, à Maurice, fournissent des services transfrontières, contre les difficultés que pourraient connaître les maisons mères dans leurs pays d'origine, et, ce faisant, à réduire le risque d'instabilité financière. En octobre 2013, la Banque a adopté cinq mesures macroprudentielles pour faire face à une montée du risque de crédit dans certains secteurs de l'économie. Compte tenu du nombre croissant de banques nationales dans la région, les premiers collèges de surveillance ont été mis en place pour de grands groupes bancaires opérant à Maurice, le but étant de renforcer la collaboration transfrontières en matière de surveillance et le partage de renseignements entre les instances de réglementation des pays d'origine et celles des pays hôtes.

3.29. De surcroît, suite à la modification apportée en décembre 2013 à la Loi sur les banques de 2004, en vue de permettre aux établissements de charger une entité de fournir des services en leur nom ou de signer un accord à cet effet, la Banque a soumis à la consultation un projet de directives sur les services de correspondants bancaires en avril 2014.

#### **3.4.1.2 Services financiers non bancaires**

3.30. La Commission des services financiers (FSC) est l'instance qui encadre l'ensemble des activités financières autres que bancaires, ainsi que celles des entreprises du secteur "Global Business". La FSC joue un rôle important en façonnant l'environnement local et en veillant à ce qu'il offre un cadre permettant aux opérateurs du marché de conduire leurs activités avec efficacité et en conformité avec les bonnes pratiques internationales.

3.31. L'expérience des années passées a montré l'importance en la matière du choix des méthodes, des priorités et du calendrier. Une réglementation excessive étouffe l'activité entrepreneuriale, et une surestimation du risque, qui conduit les organismes compétents à imposer une charge réglementaire disproportionnellement élevée, freine l'essor économique. C'est pourquoi, afin de rester au diapason des innovations internationales du secteur des services financiers et de s'efforcer de maintenir un cadre réglementaire équilibré et efficace, différents aménagements ont été apportés à ce cadre depuis le dernier examen.

3.32. Il s'est agi de diversifier les produits, de donner à la FSC les moyens de mieux s'acquitter de sa mission, d'assurer la protection des consommateurs, de se conformer aux normes internationales et de favoriser la compétitivité de la place financière mauricienne.

#### **A. Réformes et modifications de la loi**

3.33. La Loi sur les services financiers de 2007 (FSA), telle que modifiée en 2009, précise que la FSC peut passer des accords ou des arrangements en matière d'échange de renseignements avec des instances de surveillance étrangères et avec tout organisme public à des fins liées à l'exercice de ses fonctions.

3.34. À la suite de nouvelles modifications apportées à la FSA en 2011, la FSC peut, en s'acquittant de ses obligations au titre d'un accord ou d'un arrangement d'échange de renseignements, demander à une entreprise du secteur "Global Business" de lui communiquer toute information et tout document qu'elle est en droit d'exiger.

3.35. La FSA a été modifiée en 2010 pour permettre à la FSC de donner des instructions à toute personne afin d'assurer le respect d'une loi ou d'une directive, et de tout principe ou pratique énoncé dans le Code de gouvernement d'entreprise publié dans le cadre de la Loi sur l'information financière.

3.36. Afin de donner plus d'épaisseur à l'activité financière à Maurice, la FSA a été modifiée en 2012 de telle sorte que la FSC puisse autoriser par écrit une société détentrice d'une licence de type "Global Business" de catégorie 1 à opérer dans le pays. Enfin, la FSA a été également révisée en 2009 pour contraindre les sociétés titulaires d'une licence de type "Global Business" de catégorie 2 à remettre un état financier récapitulatif tous les ans à la FSC.

#### *Assurance et régime des caisses de retraite privées*

3.37. Modifié en 2013, le Règlement sur les assurances de 2007 stipule que la disposition 3(1) ne s'applique pas aux contrats d'assurance-crédit à l'exportation. On notera que, dans le règlement de 2007, cette disposition prévoit que personne ne peut souscrire un contrat d'assurance auprès d'un assureur non enregistré ou non titulaire d'une licence à Maurice, pour des risques associés à un actif situé à Maurice, excepté si la Commission juge que cela s'impose compte tenu des circonstances et de la nature des risques à couvrir.

3.38. Afin de renforcer la protection des assurés, et conformément aux normes internationales, les Règles de 2007 sur la solvabilité des sociétés d'assurance à long terme et les Règles de 2007 sur la solvabilité des sociétés d'assurance générale ont été modifiées en 2013 pour préciser que la

---

valeur agrégée des investissements réalisés par un assureur dans une ou plusieurs de ses sociétés liées ne peut représenter plus de 10% de ses actifs.

3.39. La Loi de 2012 sur les caisses de retraite privées a été promulguée en novembre 2012 pour réglementer les caisses de retraites privées, qu'elles soient ou non financées par l'employeur. Ces caisses, autres que le plan de retraite personnel relevant de la catégorie de l'assurance à long terme au sens de la Loi sur les assurances, doivent toutes être agréées par la FSC.

3.40. Au titre de la nouvelle Loi, la FSC a également édicté des règles qui énoncent des prescriptions et des procédures pour l'octroi des licences, la divulgation d'informations aux bénéficiaires et la gouvernance des régimes de retraite privés. Le nouveau cadre vise à protéger les bénéficiaires et à assurer le développement ordonné du régime des caisses de retraite privées à Maurice.

#### *Marché financier*

3.41. L'entrée en vigueur de la Loi sur les valeurs mobilières de 2005 a renforcé le cadre réglementaire applicable aux sociétés d'investissement. Cette structure a par la suite été consolidée par la Réglementation de 2008 sur les valeurs mobilières (fonds communs de placement et fonds à capital fixe).

3.42. Les Règles de 2007 sur les valeurs mobilières (régime de licences) ont été modifiées en octobre 2009, le but étant d'admettre deux nouvelles catégories d'intervenants, les sociétés de Bourse (instruments dérivés de produits de base) et les sociétés de Bourse (instruments dérivés de devises).

3.43. La modification des Règles de 2012 sur les valeurs boursières (amendement) a eu pour but de créer encore une nouvelle catégorie, la société de Bourse (participation au capital), ainsi que de préciser le contour de la catégorie des sociétés de Bourse autorisées à opérer sur Bourse Africa.

3.44. Les Règles de 2007 sur les valeurs mobilières (obligations des émetteurs assujettis en matière de divulgation d'informations) ont été modifiées en 2013 afin de réduire les frais encourus par les émetteurs pour la publication de leurs rapports trimestriels. Avant cet amendement, ceux-là devaient faire paraître leurs rapports dans au moins deux journaux nationaux à grand tirage. On a toutefois constaté que la publication de ces rapports représentait un coût important pour leurs auteurs, en particulier lorsqu'il s'agissait de petites sociétés, et qu'il était peu commode pour eux d'avoir à publier deux fois les mêmes informations.

3.45. Aussi, depuis le 31 mars 2013, date d'entrée en vigueur des Règles de 2013 (amendement) sur les valeurs mobilières (obligations des émetteurs assujettis en matière de divulgation d'informations), les émetteurs assujettis ne doivent-ils plus publier leurs rapports trimestriels que dans un seul journal national à grand tirage.

#### **B. Échange de renseignements**

3.46. La coopération et l'échange de renseignements entre organismes de réglementation sont indispensables à une surveillance efficace dans un système financier intégré. La FSC est déterminée à faire respecter les bonnes pratiques internationales en matière de transparence, de divulgation d'informations et d'échange régulier de renseignements de concert avec les organismes de réglementation, tant nationaux qu'étrangers.

3.47. Entre 2008 et 2013, la FSC a signé 44 mémorandums d'accord, 1 mémorandum d'accord multilatéral et 1 mémorandum d'accord régional. Elle a marqué d'une pierre blanche l'histoire du marché financier en signant un mémorandum d'accord multilatéral avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) en mai 2012. Ce dernier instrument donne aux instances de réglementation du marché boursier les moyens de lutter contre la fraude transfrontières qui affaiblit les marchés mondiaux et sape la confiance des investisseurs.

3.48. En juillet 2013, au titre de la Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFMD), la FSC a signé 23 mémorandums d'accord avec des organismes de réglementation des marchés boursiers de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique

européen (EEE) au sujet de la surveillance des fonds spéculatifs, des fonds de capital-investissement et des fonds d'investissement immobilier.

### **C. Nouveaux domaines d'activité**

3.49. La FSA a été modifiée en 2012 pour que soient prises en compte deux nouvelles activités, à savoir l'administration générale de sièges sociaux et les opérations générales de trésorerie.

3.50. L'administration générale de sièges sociaux s'entend de la fourniture d'au moins trois des services ci-après à au moins trois sociétés liées:

- administration et gestion générales;
- planification, développement et coordination;
- recherche et analyse en matière économique et en investissement;
- services liés aux sièges de sociétés internationales à Maurice; et
- toutes autres activités générales d'administration de sièges sociaux spécifiées dans les Règles de la FSC.

3.51. Les activités générales de trésorerie concernent la fourniture d'au moins trois des services ci-après à au moins trois sociétés liées:

- dispositions concernant l'octroi de crédits, y compris sur des fonds provenant d'institutions financières opérant à Maurice ou d'excédents de réseaux de sociétés;
- dispositions concernant les produits dérivés;
- conseil en financement d'entreprises;
- administration et contrôle des crédits;
- affacturage, escompte à forfait et refacturation;
- garanties, cautions d'exécution, lettres de crédit conditionnelles et services liés aux envois de fonds;
- gestion de fonds pour certains investissements; et
- toutes autres activités générales de trésorerie spécifiées dans les Règles de la FSC.

3.52. Compte tenu de l'évolution du monde des affaires, plusieurs lois ont été adoptées pour assurer l'adaptation du pays au développement de nouveaux supports au service des investisseurs – comme la société de personnes à responsabilité limitée et la fondation, mais aussi à la diversification des produits financiers (finance islamique, par exemple).

#### **3.4.2 Services touristiques**

3.53. À Maurice, c'est par son essor soutenu que le secteur du tourisme a contribué de façon significative à la création d'emplois et à l'amélioration du niveau de vie de la population.

3.54. La politique nationale a consisté jusqu'ici à promouvoir l'image du pays en tant que destination touristique haut de gamme, en maintenant un positionnement de prestige axé davantage sur la qualité que sur la quantité.

3.55. Alors que dans les années 1990 le tourisme représentait quelque 4% du PIB, cette part devait atteindre 6,9% en 2013, plus de deux décennies plus tard. En 2013, le nombre d'arrivées et le nombre de nuitées augmentaient de 2,9% pour s'établir à 993 106 et 10,762 millions,

respectivement, contre 965 441 et 10,461 millions, respectivement, pour l'année précédente. Les recettes brutes du tourisme s'élevaient alors à 40 557 millions de roupies.

3.56. Le tourisme reste une précieuse source d'emplois. Actuellement, le nombre des emplois directs dans les grands établissements s'élève à 28 400, alors que les emplois indirectement générés seraient deux fois plus nombreux selon les estimations.

3.57. En décembre 2013, la capacité d'hébergement était de 12 376 chambres pour un total de 107 hôtels enregistrés et pouvant accueillir des touristes (déduction faite de sept établissements en cours de rénovation), alors que le nombre de chambres du secteur non hôtelier était estimé à 5 300 environ. Le taux moyen d'occupation des chambres d'hôtel était de 63% en 2013, soit une augmentation de 1% par rapport à 2012.

3.58. En dépit d'une concurrence effrénée, Maurice a réussi à se positionner comme une destination haut de gamme, ce qui lui a valu les distinctions ci-après pour l'année 2013: Destination de l'année (International Travel Berlin); Destination de l'océan Indien pour la plongée sous-marine (World Travel Awards); Première destination de l'océan Indien pour les lunes de miel (World Travel Awards); Prochaine destination de voyage (China Travel Awards); et Meilleur pays de destination (International Tourism Conclave & Travel Awards, Inde).

#### *Impact du ralentissement économique*

3.59. Plus que jamais auparavant, Maurice subit les retombées du ralentissement économique mondial. Un taux de croissance marginal des arrivées de touristes de 0,1% a été enregistré en 2012 par rapport à l'année précédente, ce qui pourrait s'expliquer par une perte de pouvoir d'achat qui conduit les touristes des grands marchés d'origine (Royaume-Uni, France, Allemagne et Italie) à se tourner vers des destinations moins chères et moins éloignées.

3.60. Devant la persistance des difficultés économiques en Europe, la nécessité de revoir la politique et la stratégie du tourisme se fait de plus en plus pressante, l'objectif du gouvernement étant de faire en sorte que Maurice conserve son statut de destination de prestige, et n'en vienne pas à devoir accueillir un tourisme de masse. Conformément aux objectifs fixés, des efforts accrus sont faits pour exploiter les possibilités offertes par les économies émergentes des BRIC (Russie et Chine en particulier). De plus, d'autres segments en expansion tels que les grandes conférences et manifestations internationales (MICE), les voyages de noces et les croisières peuvent être de vigoureux stimulants de l'économie et placer Maurice sur la voie d'une croissance plus soutenue.

3.61. La nécessité de diversifier et d'élargir l'éventail et la qualité des produits touristiques tout en préservant la beauté des paysages de l'île, elle aussi, est de plus en plus ressentie. Une plus large place est accordée aujourd'hui à un tourisme culturel axé sur le patrimoine qui, selon l'Organisation mondiale du tourisme, devrait représenter plus de 20% de l'activité touristique dans les 20 prochaines années.

#### *Accès aérien*

3.62. Avec approximativement 97% des voyageurs qui empruntent le mode aérien pour rejoindre ou quitter le pays, l'accessibilité aérienne est un des enjeux majeurs du secteur touristique.

3.63. Il convient de souligner ici que la politique de l'accès aérien s'est progressivement libéralisée depuis 2005. Des efforts permanents sont consentis pour accroître le trafic à destination de Maurice et améliorer les possibilités de correspondances, notamment par la création de plates-formes régionales assurant des liaisons avec Paris et Londres, et l'exploitation de vols supplémentaires sur des marchés émergents – comme la mise en service de cinq vols par semaine vers la Chine par Air Mauritius et d'un vol quotidien par Emirates sur des appareils Airbus A380.

3.64. Cependant, les deux principaux écueils auxquels se heurtent les compagnies aériennes sont la faiblesse du trafic et le caractère irrégulier de la demande. Alors que l'accès par voie aérienne a été peu à peu libéralisé par l'État, les dispositions des accords bilatéraux de services aériens en vigueur concernant les fréquences disponibles et la désignation multiple ne sont pas pleinement exploitées par les transporteurs étrangers en raison du peu de trafic, ce qui explique en partie pourquoi des compagnies comme Virgin Atlantic, Aeroflot, Air India et Singapore Airlines ont cessé



de desservir Maurice. Pour autant, les touristes éprouvent des difficultés à trouver un siège sur les avions durant la période de pointe de décembre et janvier, alors que durant la basse saison (mai et juin) le coefficient de remplissage des appareils reste faible. C'est pourquoi, comme annoncé dans la présentation du budget pour 2014, une dotation spéciale de 25 millions de roupies servira à inciter les touristes de la région à se rendre à Maurice pendant la basse saison.

#### *Tourisme vert*

3.65. Alors que l'intérêt pour un tourisme vert et responsable gagne du terrain, l'intention du gouvernement est de faire prendre au pays le tournant d'une croissance plus respectueuse de l'environnement. D'ores et déjà, des initiatives sont prises par les opérateurs pour atténuer l'impact sur les ressources naturelles, comme par la mise en place de dispositifs destinés à protéger l'environnement et à économiser l'énergie et l'eau. Cependant, les pouvoirs publics comme les opérateurs privés doivent aller encore plus loin dans leur volonté de protéger et de préserver le milieu naturel.

#### *Engagements en matière de services touristiques dans le cadre de l'OMC*

3.66. En ce qui concerne les engagements souscrits dans son offre révisée de 2004 en matière de services touristiques dans le cadre de l'OMC, Maurice a consenti des améliorations par rapport à son offre initiale en éliminant les restrictions visant les services de voyagistes, d'agences de voyages et de location de véhicules, précédemment réservés aux ressortissants mauriciens.

### **3.4.3 Technologies de l'information et de la communication (TIC)**

3.67. En 2013, les TIC ont représenté 6,3% du produit intérieur brut (PIB) de Maurice. La valeur ajoutée aux prix courants générée par le secteur s'est chiffrée en 2013 à 20 487 millions de roupies, soit une progression de 6,6% par rapport à 2012 (19 226 millions de roupies).

**Tableau 3.3 Secteur des TIC: nombre d'entreprises<sup>1</sup>, emploi et valeur ajoutée, 2008-2013**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombres d'entreprises	129	134	139	137	136	138
Nombre d'emplois	11 250	12 360	12 826	13 116	12 972	14 094
Hommes	5 970	6 610	6 787	7 000	7 068	7 600
Femmes	5 280	5 750	6 039	6 116	5 904	6 494
Nombre d'emplois en % de l'emploi total	3,7	4,1	4,2	4,3	4,3	4,6
Valeur ajoutée (millions de MUR)	14 058	15 412	17 240	18 272	19 388	20 487
Valeur ajoutée en % du PIB	5,8	6,1	6,5	6,4	6,4	6,3
Taux de croissance (%)	12,7	11,4	12,3	9,4	9,1	7,0
Importations de biens et services liés aux TIC (millions de MUR)	8 511	7 687	8 737	8 899	9 642	11 150
biens (c.a.f.)	7 504	6 253	6 808	6 385	7 418	8 621
services	1 007	1 434	1 929	2 514	2 224	2 529
Exportations de biens et services liés aux TIC (millions de MUR)	5 115	3 046	3 803	4 988	5 504	7 556
biens (f.a.b.)	2 589	473	675	358	397	2 020
services	2 526	2 573	3 126	4 630	5 107	5 536
Importations de biens et services liés aux TIC en % des importations totales	4,7	4,7	4,6	4,2	4,2	4,6
Exportations de biens et services liés aux TIC en % des exportations totales	3,5	2,2	2,4	2,9	2,9	3,8

Source: Statistics Mauritius et Banque de Maurice.

3.68. Au cours des années écoulées, la Direction des technologies de l'information et de la communication (ICTA) a accordé un certain nombre de licences dont la répartition par domaine d'activité figure dans le tableau 3.4 ci-après:

<sup>1</sup> Ne concerne que les entreprises d'au moins dix salariés.

**Tableau 3.4 Nombre de licences par domaine d'activité**

Domaine d'activité	Nombre de titulaires
Fourniture d'infrastructures de réseaux fixes	2
Fourniture de services de réseaux (sur le plan national)	3
Fourniture de services de réseaux (sur le plan international)	1
Réseau téléphonique public commuté (RTPC)	2
Réseau mobile terrestre public (RMTP)	3
Réseau international à grande distance	10
Système public de radiojonction mobile	1
Services audiotext	1
Services d'exploitation de bases de données	1
Fourniture d'accès à Internet	16
Services de télécopie	2
Services de publiphonie	1
Services d'alarme et de surveillance	7
Services à valeur ajoutée	11

Source: ICTA.

3.69. L'octroi par l'ICTA des licences susmentionnées a contribué à améliorer l'offre de services d'information et de communication dans le pays. Cela a également facilité l'entrée sur le marché et aidé les consommateurs et les entreprises à tirer le meilleur parti de la convergence des technologies et des innovations.

### 3.4.4 Secteur des TIC/BPO

3.70. Le secteur des TIC/BPO fournissait à ses débuts des services traditionnels de sous-traitance en saisie de données, puis il s'est diversifié dans la fourniture à des clients du monde entier de services exigeant des connaissances très poussées. Selon le Conseil des investissements, l'externalisation dans le domaine de l'information et de la communication a dépassé aujourd'hui l'externalisation des processus d'affaires, ce qui renforce le fait que Maurice apparaît de plus en plus comme une destination à forte valeur ajoutée. Initialement cantonnée au développement et à la maintenance d'applications, l'offre de services d'externalisation en TI concerne maintenant une gamme complète de services d'essais, de services d'infrastructure et de services d'intégration de systèmes.

3.71. Malgré l'incertitude économique qui a marqué les années écoulées, les sociétés qui assurent l'externalisation des processus d'affaires ont vu aujourd'hui leur nombre atteindre le cap des 500, et elles ont créé quelque 16 800 emplois. Le secteur des TIC/BPO est structuré en segments spécialisés tels que: développement d'applications personnalisées et sous-traitance de systèmes d'information; relations avec la clientèle; finance et comptabilité; et services spécialisés dans la BPO de type vertical. L'externalisation dans le domaine des TI, qui couvre entre autres choses la conception de logiciels, de sites Web et d'applications pour la téléphonie mobile ainsi que la gestion d'infrastructures à distance, est devenue une importante composante de la filière, avec une part de 57%.

3.72. Ces résultats montrent que Maurice a su se positionner en tant que destination prometteuse pour les services d'information et de communication. De plus, le secteur se caractérise par une offre de services de plus en plus large, et il a pu accumuler un capital de connaissances spécialisées dans certains domaines verticaux tels que la finance et la comptabilité. Si Maurice poursuit dans cette voie, on peut s'attendre à ce que de formidables perspectives s'ouvrent devant elle du fait d'une convergence croissante des technologies et des contenus.

### 3.5 Droits de propriété intellectuelle

3.73. Parmi les textes en vigueur à Maurice dans le domaine de la protection des droits de propriété intellectuelle, citons:

- i) la Loi de 1997 sur le droit d'auteur;
- ii) la Loi de 2002 sur les brevets, les dessins et modèles industriels et les marques; et
- iii) la Loi de 2002 sur la protection contre les pratiques déloyales (Droits de propriété industrielle).

3.74. Des lois concernant la protection des schémas de configuration des circuits intégrés et des indications géographiques ont été adoptées par le Parlement, mais n'ont pas été promulguées en raison de contraintes de capacité.

3.75. Étant donné le rôle de premier plan que la protection de la propriété intellectuelle joue dans le développement économique et culturel, la politique en la matière est renforcée afin d'intégrer la propriété intellectuelle dans le développement socioéconomique et de promouvoir l'innovation et la créativité.

3.76. Afin de réaliser cet objectif, le Plan de développement de la propriété intellectuelle (IPDP) a été mis au point avec le concours de l'OMPI en 2009. L'IPDP ambitionne de faire en sorte que, entre autres choses, les organismes chargés de faire respecter les DPI, les utilisateurs potentiels de ces droits et leurs titulaires aient les moyens techniques et les connaissances requis pour faire de la propriété intellectuelle un outil de promotion de la recherche, de l'innovation, de l'investissement et de la croissance économique.

3.77. L'IPDP recommande notamment:

- de mettre en place une politique nationale de la propriété intellectuelle et un espace national de réflexion réunissant des parties prenantes du secteur public et du secteur privé;
- de créer un Conseil de la propriété intellectuelle chargé de la coordination;
- de créer un Office de la propriété intellectuelle unique s'inspirant des bonnes pratiques internationales; et
- de réviser les lois relatives à la propriété intellectuelle pour mieux répondre aux besoins du pays et s'assurer qu'elles se conforment aux dernières évolutions de la propriété intellectuelle au plan international.

3.78. En vue de la mise en œuvre de l'IPDP, le Ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international, avec le concours de l'OMPI et de Trade.Com, a déjà rédigé deux projets de loi portant, respectivement, sur:

- i) le droit d'auteur; et
- ii) tous les aspects de la propriété intellectuelle – à savoir les marques, les brevets, les dessins et modèles industriels, les droits des obtenteurs de variétés végétales, les indications géographiques et les schémas de configuration des circuits intégrés (proposition de loi sur la propriété industrielle).

3.79. Présentée à l'Assemblée nationale, le projet de loi sur le droit d'auteur a pour objet:

- a. de se conformer au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes;
- b. de traiter les problèmes liés à Internet et à la piraterie;
- c. d'assurer la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion;
- d. de régir les limitations et les exceptions applicables aux œuvres dans certaines circonstances;
- e. de revoir le rôle et les attributions de la Société mauricienne des auteurs (MASA); et
- f. de prévoir des mesures correctives rapides en faveur des auteurs, compositeurs et autres titulaires en cas d'atteintes à leurs droits.

3.80. On s'attend à ce que l'adoption de ce texte assure une meilleure protection du droit d'auteur et qu'il permette par ailleurs aux auteurs, créateurs, éditeurs, artistes interprètes ou exécutants et autres titulaires de s'investir davantage dans leurs œuvres, avec, à terme, la naissance d'une nouvelle branche de la création.

3.81. Le projet de loi sur la propriété intellectuelle vise à pallier l'absence d'une législation traitant de l'ensemble des questions de propriété industrielle et à assurer une meilleure protection de toutes les formes de propriété intellectuelle. La nouvelle loi prévoira la divulgation complète des informations susceptibles par leur importance d'engager les nouvelles générations de chercheurs et d'inventeurs à faire preuve d'un esprit de créativité et d'innovation.

3.82. S'agissant du cadre institutionnel pour l'administration de la législation sur la propriété industrielle, il est envisagé de faire approuver par le Parlement la création de l'Office mauricien de la propriété intellectuelle (MIPO), auquel serait confié un large mandat. Le MIPO sera l'organisme public chef de file chargé d'administrer la législation sur la propriété intellectuelle et de donner des avis en la matière, de sensibiliser aux problèmes de la propriété intellectuelle, de fournir l'infrastructure devant faciliter le développement de la propriété intellectuelle et d'assurer une coordination plus étroite pour un meilleur respect de la loi. Il assurera également le lien avec les agents économiques et les milieux d'affaires afin de formuler et d'adapter les politiques et pratiques en matière de propriété intellectuelle pour qu'elles prennent en compte les évolutions intervenant aux niveaux régional et international. Les attributions du MIPO iront bien au-delà du rôle de l'actuel Office de la propriété industrielle, qui s'occupe essentiellement de l'enregistrement des marques, des brevets, etc.

3.83. Pour assurer la coordination voulue, un Conseil mauricien de la propriété intellectuelle sera créé, qui, avec la participation de tous les principaux acteurs concernés, coordonnera la mise en œuvre de la politique de la propriété intellectuelle au sein de l'appareil d'État et entre l'administration publique et le secteur privé afin d'assurer la cohérence des actions entreprises.

#### ***Initiatives du Conseil mauricien de la recherche***

3.84. Le Conseil mauricien de la recherche (MRC) a également pris une série d'initiatives touchant la promotion des droits de propriété intellectuelle à Maurice:

##### *Office du transfert de technologie (TTO)*

3.85. La création du TTO au sein du MRC est le résultat d'un échange de vues avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), axé sur l'esquisse d'un programme d'action structuré portant sur une série d'activités de formation, de mise en valeur de ressources humaines et de soutien institutionnel, et visant à renforcer le transfert de technologie et l'échange de connaissances à Maurice. L'entreprise est alignée en outre sur les propositions formulées dans le cadre du Plan de développement de la propriété intellectuelle (IPDP), qui fait l'objet d'un mémorandum d'accord entre l'OMPI et Maurice.

##### *Services consultatifs fournis par le TTO*

3.86. L'un des objectifs majeurs du TTO est de mener à bien un transfert effectif de la propriété intellectuelle et des connaissances entre les institutions de recherche, de formation et d'enseignement, d'une part, et les entreprises, de l'autre, en renforçant ainsi la coopération entre l'université et le monde des affaires au service du bien public et du développement socioéconomique. Par l'entremise du TTO, des services consultatifs en matière de propriété intellectuelle, conçus pour venir en soutien de la promotion des connaissances et de l'utilisation de la propriété intellectuelle, ont été fournis à un certain nombre de parties prenantes – dont des PME, des chefs d'entreprise et des chercheurs. Un total de 45 personnes en a bénéficié, ce qui a parfois conduit directement à un enregistrement formel de DPI – pour des dessins et modèles industriels, des brevets et des marques.

##### *Journée ouverte de l'invention et cycle d'ateliers sur la propriété intellectuelle*

3.87. Mise en place au milieu de l'année 2012 sous la conduite du TTO, il est maintenant prévu que cette initiative se répète tous les trimestres.

3.88. La Journée ouverte de l'invention est conçue pour intéresser les innovateurs, chercheurs, chefs d'entreprise et exploitants des actifs de propriété intellectuelle de différents secteurs, et offre un espace où les participants peuvent obtenir des explications et des conseils pratiques sur les problèmes de propriété intellectuelle qui touchent à leurs concepts commerciaux ou à leurs inventions. La manifestation permet en outre aux participants de mesurer l'importance des DPI et l'intérêt qu'ils peuvent avoir dans leur vie et leur travail au quotidien. Des avocats, juristes et praticiens hautement qualifiés et possédant une longue expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle sont invités à faire des exposés. Parmi les intervenants, on trouve aussi des patrons et des PME, notamment connus pour avoir su innover.

3.89. Venant en complément de la Journée ouverte, le cycle d'ateliers consiste en une série de brèves réunions de 45 minutes au cours desquelles les participants, individuellement ou à plusieurs, peuvent s'entretenir confidentiellement avec un groupe de deux ou trois spécialistes de questions touchant à leurs situations propres et ainsi mieux comprendre les difficultés qu'ils ont pu rencontrer dans le traitement de dossiers touchant à la propriété intellectuelle.

3.90. Le TTO envisage de faire épauler ces services par un tutorat informel dispensé par des spécialistes de la propriété intellectuelle de différents pays (y compris de grands partenaires commerciaux), souhaitant partager leurs connaissances et dispenser des conseils d'ordre pratique. Le TTO assurera la liaison avec ces spécialistes, de même qu'avec les organisateurs des ateliers.

## **4 ACCORDS COMMERCIAUX MULTILATÉRAUX ET RÉGIONAUX**

### **4.1 OMC**

4.1. Au moment de son accession à l'OMC, Maurice a pris des engagements dans les secteurs agricole, industriel et des services. La moyenne simple des droits consolidés est de 119,7% pour les produits agricoles et de 22,1% pour les produits industriels. Dans le secteur des services, Maurice a inscrit des engagements concernant les télécommunications, les services financiers et le tourisme. Dans le cadre du Cycle de Doha, Maurice a également présenté son offre initiale concernant les services comptables et les services informatiques et services connexes.

4.2. Malgré sa petite taille et ses ressources limitées, Maurice a fait des efforts considérables pour mettre en application les Accords du Cycle d'Uruguay. Afin d'accroître la transparence de son régime commercial, Maurice a, dans une très large mesure, rempli ses obligations de notification. La politique commerciale est définie en concertation avec diverses parties prenantes des secteurs public et privé. Par ailleurs, les points d'information en ce qui concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les obstacles techniques au commerce (OTC) et le commerce des services sont opérationnels depuis 1995.

#### *Participation aux discussions menées à l'OMC*

4.3. Maurice croit en un système commercial multilatéral juste et fondé sur des règles, aspirant à des résultats qui soient équilibrés, inclusifs et équitables. Elle a participé activement à toutes les Conférences ministérielles de l'OMC depuis le Cycle d'Uruguay et est actuellement très impliquée dans les négociations du Cycle du développement de Doha, y compris pour ce qui est du programme de l'après-Bali.

4.4. En tant que petit État insulaire en développement, Maurice est vulnérable en raison de l'exiguïté de son marché, de son isolement géographique, de sa prédisposition aux catastrophes naturelles et de son exposition aux chocs commerciaux, entre autres. À cet égard, Maurice a joué un rôle de premier plan en ce qui concerne l'élaboration d'un programme de travail pour les petites économies, ainsi que le prévoit le paragraphe 35 de la Déclaration ministérielle de Doha. Maurice défend ardemment le traitement spécial et différencié, y compris le développement de dispositifs de soutien pour permettre aux petites économies vulnérables de participer pleinement au commerce international et de s'intégrer dans le système commercial multilatéral. Elle a joué un rôle capital dans les efforts visant à faire de l'Aide pour le commerce une composante majeure du Cycle du développement de Doha et a tenu un rôle actif au sein de l'Équipe spéciale de l'OMC chargée de l'Aide pour le commerce en tant que coordonnateur du groupe de pays concerné.

## Législation relative aux mesures correctives commerciales

4.5. La Loi sur les mesures antidumping et compensatoires a été promulguée à Maurice en juin 2010. Une législation distincte sur les mesures de sauvegarde est en cours d'élaboration.

4.6. La Loi sur les mesures antidumping et compensatoires n'a pas encore été notifiée à l'OMC, car certains de ses règlements d'application, à savoir ceux concernant les économies autres que de marché, la détermination de l'existence d'un dommage, les procédures relatives aux enquêtes sur place, le recours aux renseignements disponibles et le réexamen lié à de nouveaux exportateurs, sont en train d'être finalisés.

### 4.2 Accords plurilatéraux – Accord sur les technologies de l'information

4.7. Maurice est partie à l'Accord de l'OMC sur les technologies de l'information (ATI). Ce dernier couvre environ 5% des lignes tarifaires pour lesquelles Maurice a éliminé les droits de douane. En avril 2013, Maurice est entrée dans les négociations relatives à l'ATI II, qui vise à élargir le champ d'application de l'Accord. Cela conduirait le pays à prendre de nouveaux engagements de libéralisation tarifaire.

### 4.3 Commerce régional

4.8. Maurice est un membre actif de plusieurs blocs régionaux, dont les plus importants sont la SADC, le COMESA et l'Association des pays riverains de l'océan Indien.

#### 4.3.1 Zone de libre-échange de la SADC

4.9. Le Protocole commercial de la SADC a été signé par les États membres de la SADC en 1996, mais a commencé à être appliqué en 2000. La SADC a officiellement lancé sa zone de libre-échange (ZLE) lors du Sommet des chefs d'État qu'elle a organisé en Afrique du Sud le 17 août 2008. En conséquence, 85% de l'ensemble des échanges intra-SADC ont bénéficié de la franchise de droits et il a été convenu que les 15% restants seraient libéralisés d'ici à 2012. En janvier 2014, Maurice a achevé son processus de libéralisation tarifaire au sein de la SADC.

**Tableau 4.1 Échanges entre Maurice et la SADC**

(Milliers de MUR)

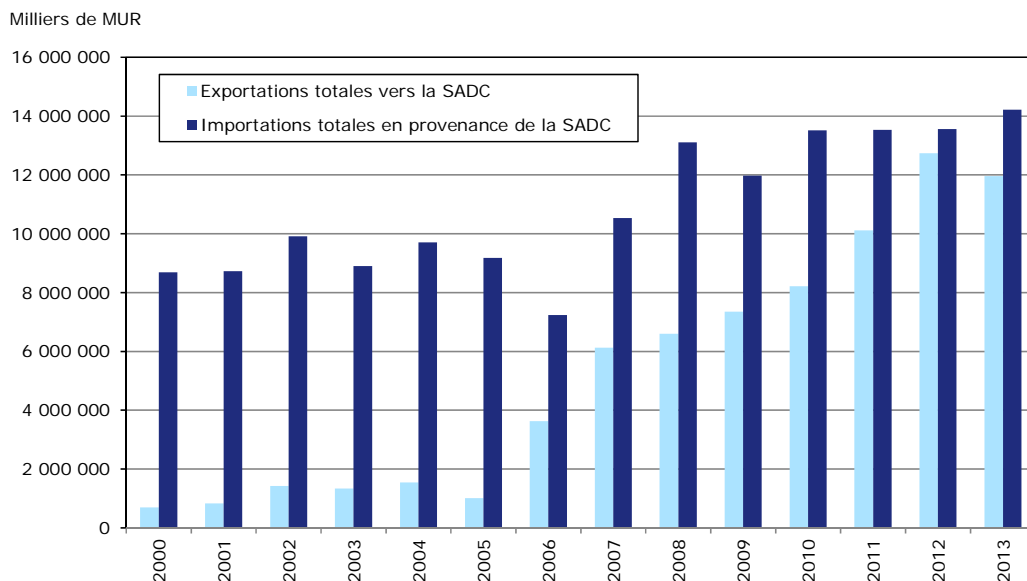
Année	Exportations totales vers la SADC	Importations totales en provenance de la SADC
2000	700 856	8 690 141
2001	830 078	8 724 186
2002	1 422 410	9 912 919
2003	1 335 012	8 899 651
2004	1 551 417	9 706 237
2005	1 012 936	9 183 411
2006	3 632 082	7 235 994
2007	6 129 861	10 536 242
2008	6 597 114	13 101 445
2009	7 352 267	11 973 066
2010	8 217 470	13 517 218
2011	10 114 161	13 534 166
2012	12 734 619	13 561 478
2013	11 960 330	14 213 824

Source: Statistics Mauritius.

4.10. Pendant les premières années de mise en œuvre du Protocole commercial de la SADC, les importations totales de Maurice en provenance de la SADC étaient largement supérieures à ses exportations totales vers la SADC. Ces dernières se sont ensuite progressivement redressées, puis se sont accélérées avec le lancement de la zone de libre-échange. Entre 2008 et 2013, les exportations totales de Maurice vers la SADC ont doublé et ses importations en provenance de la SADC sont restées plus ou moins stables. En 2013, les exportations vers les pays de la SADC étaient évaluées à 11,96 milliards de roupies mauriciennes et les importations en provenance de ces pays à 14,213 milliards de roupies mauriciennes, ce qui a entraîné un déficit de 2,25 milliards de roupies mauriciennes. Nos principaux acheteurs étaient la République sud-africaine (50,5%) et

Madagascar (37,7%). Notre principal fournisseur au sein de la SADC est la République sud-africaine (72%).

#### Graphique 4.1 Échanges entre Maurice et la SADC



Source: Statistics Mauritius.

#### 4.3.2 Zone de libre-échange du COMESA

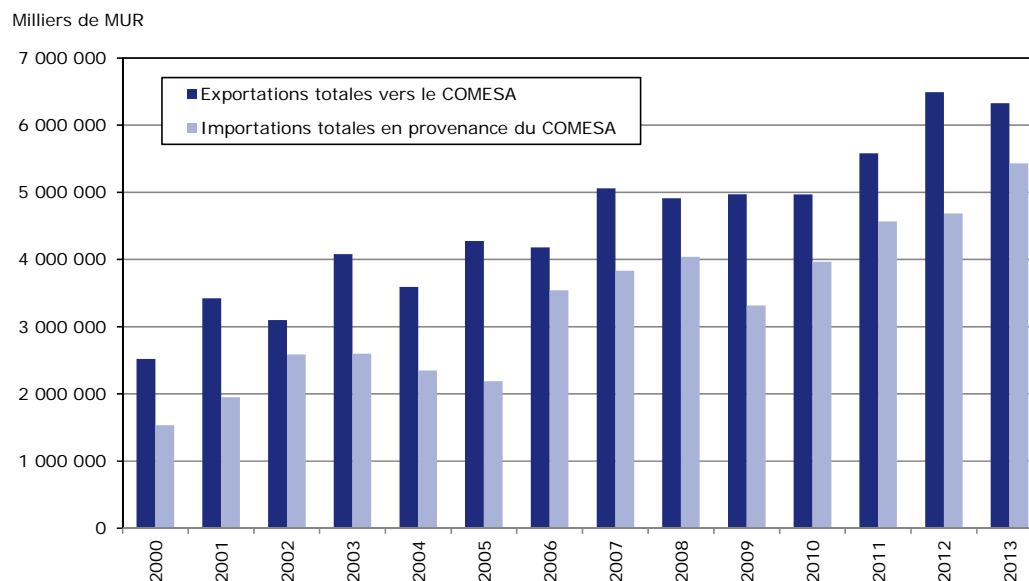
4.11. La zone de libre-échange du COMESA a été lancée le 31 octobre 2000 lorsque neuf États membres, à savoir Djibouti, le Kenya, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe, ont éliminé les droits de douane qu'ils appliquaient aux produits originaires du COMESA, conformément au programme de réduction des droits de douane adopté en 1992. Cela faisait suite à un programme de libéralisation des échanges dont la mise en œuvre avait débuté en 1984 et qui visait à réduire, puis à éliminer, les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce intrarégional. À l'heure actuelle, 14 États membres participent à la zone de libre-échange du COMESA. Maurice accorde une réduction des taux NPF de 90% aux États membres du COMESA qui ne font pas partie de cette zone de libre-échange.

Tableau 4.2 Échanges entre Maurice et le COMESA

Année	Exportations totales vers le COMESA	Importations totales en provenance du COMESA
2000	2 520 559	1 534 966
2001	3 422 659	1 950 510
2002	3 096 910	2 585 165
2003	4 081 890	2 598 162
2004	3 590 581	2 350 121
2005	4 275 431	2 187 827
2006	4 179 106	3 542 510
2007	5 058 503	3 833 105
2008	4 909 833	4 038 174
2009	4 972 151	3 317 143
2010	4 966 637	3 965 812
2011	5 579 292	4 565 391
2012	6 491 865	4 687 118
2013	6 326 774	5 430 953

Source: Statistics Mauritius.

### Graphique 4.2 Échanges entre Maurice et le COMESA



Source: Statistics Mauritius.

4.12. En 2013, les exportations totales vers les pays du COMESA s'élevaient à 6,33 milliards de roupies mauriciennes, contre 5,43 milliards pour les importations en provenance de ces pays, ce qui a entraîné un excédent de la balance commerciale de Maurice de 0,9 milliard de roupies mauriciennes. Madagascar était notre principal acheteur (71,3%), alors que nos principaux fournisseurs étaient les Seychelles (27,1%), le Kenya (25,3%) et l'Égypte (20%).

4.13. Entre 2000 et 2013, les exportations totales de Maurice vers les pays du COMESA ont augmenté de 151% et ses importations totales en provenance de ces pays ont progressé d'environ 253%.

4.14. Le Système régional de paiements et de règlements (REPSS), une infrastructure de paiement fiable et sécurisée, a été mis en place par la Chambre de compensation du COMESA dans le but de promouvoir le développement du commerce dans la région du COMESA. Le REPSS facilite le transfert de fonds entre les pays membres, car il permet aux importateurs de payer les marchandises et les services dans leur propre monnaie et aux exportateurs de facturer leurs produits en monnaie nationale. En bref, le REPSS devrait stimuler le commerce régional.

4.15. La Banque de Maurice a été désignée par la Chambre de compensation du COMESA comme banque de règlement du REPSS. Ce dernier a été mis en service le 3 octobre 2012 et les règlements sont effectués en dollars EU et en euros par l'intermédiaire des banques centrales des pays membres du COMESA. Le Malawi, le Rwanda, le Swaziland et Maurice utilisent actuellement ce système.

#### 4.3.3 Zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC

4.16. Maurice est actuellement très impliquée dans les négociations relatives à la zone de libre-échange tripartite COMESA-CAE-SADC.

4.17. L'initiative tripartite COMESA-CAE-SADC vise à harmoniser les régimes commerciaux des trois communautés économiques régionales (CER) par l'établissement d'une zone de libre-échange élargie, conformément au mandat établi en 2008 lors du Sommet tripartite des chefs d'État. La région tripartite comprend 26 États membres qui représentent, ensemble, une population de 600 millions d'habitants et un PIB proche de 1 000 milliards de dollars EU.



4.18. La décision de créer une zone de libre-échange tripartite a été principalement motivée par la volonté des États membres des trois CER de résoudre les difficultés découlant de l'appartenance de certains à plusieurs CER. Les politiques commerciales adoptées individuellement par les CER ne convergent pas forcément, ce qui complique la mise en œuvre au niveau national lorsqu'un pays appartient à plusieurs blocs.

4.19. Le deuxième Sommet tripartite, tenu en juin 2011, a conduit à l'adoption d'une approche du processus d'intégration tripartite axée sur le développement qui s'articulera autour de trois piliers: intégration des marchés par le biais de la zone de libre-échange tripartite, développement des infrastructures pour améliorer la connectivité et réduire le coût de l'activité commerciale, et développement industriel pour surmonter les contraintes de capacité de production.

### ***Structure des négociations***

4.20. Dans son cas, Maurice devra négocier la libéralisation des droits de douane avec seulement quatre États membres, à savoir l'Angola, la RDC, l'Éthiopie et l'Érythrée – lesquels ne font encore partie d'aucune des zones de libre-échange des CER –, car ses échanges avec le reste des membres s'effectuent déjà en franchise de droits.

### **4.3.4 Programme accéléré d'intégration économique (PAIE)**

4.21. Maurice et quatre pays partageant les mêmes idées et animés par une volonté de réforme, à savoir le Malawi, le Mozambique, les Seychelles et la Zambie, sont convenus d'accélérer leur processus d'intégration économique en mettant à profit l'investissement étranger, en améliorant les perspectives d'emploi et en stimulant la croissance économique, y compris par le renforcement de la compétitivité. À cet égard, le Programme accéléré d'intégration économique (PAIE) a été lancé pour répondre à l'objectif d'intégration rapide sur la base des principes de géométrie variable et de vitesse variable adoptés par le Conseil conjoint des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du COMESA et de la SADC.

4.22. Une matrice des actions reposant sur cinq piliers a été adoptée. Elle identifie les contraintes à lever en priorité, ainsi qu'un ensemble de mesures spécifiques à mettre en œuvre sur une période de trois ans à compter de mai 2013. Des indicateurs de résultats spécifiques ont été établis pour veiller à la réalisation des objectifs du processus d'intégration.

4.23. Les cinq piliers susmentionnés, qui correspondent aux domaines dans lesquels des réformes sont nécessaires pour éliminer les obstacles au commerce et à l'investissement, sont les suivants:

- 1 amélioration du cadre réglementaire de l'activité des entreprises;
- 2 élimination des obstacles au commerce de marchandises;
- 3 promotion du commerce des services;
- 4 renforcement de la facilitation des échanges; et
- 5 apprentissage par les pairs et renforcement des capacités.

4.24. Les mesures ci-après ont été prises par Maurice au titre des principaux piliers du processus défini dans le PAIE:

#### **Renforcement de la facilitation des échanges**

4.25. Maurice a mis en place un portail pour le commerce afin d'accroître la transparence en fournissant tous les renseignements commerciaux pertinents.

#### **Amélioration des conditions de l'activité des entreprises**

4.26. Maurice a introduit des directives visant à faciliter l'aménagement foncier et à limiter le recours au consentement tacite pour répondre aux demandes. Les entreprises peuvent désormais se constituer en société par le biais d'une procédure en ligne et des services de paiement électronique sont également disponibles.

---

## Élimination des obstacles au commerce de marchandises

4.27. Maurice a réexaminé la liste des produits contrôlés par l'Office de commercialisation des produits agricoles et a supprimé la double approbation pour onze produits. Un mode opératoire sera élaboré en vue de l'octroi de permis d'importation ponctuels pour les produits à base de poisson.

## Promotion du commerce des services

4.28. Maurice a présenté une offre aux États membres du COMESA en ce qui concerne la libéralisation de certains secteurs dans les domaines de la communication, des transports, des services financiers et du tourisme.

4.29. La durée de validité des visas d'affaires est passée de 90 à 180 jours par an.

### 4.3.5 APE intérimaire

4.30. Depuis le 14 mai 2012, Maurice met en œuvre un Accord de partenariat économique intérimaire (APEI) avec l'Union européenne signé en 2009. L'APEI est un arrangement commercial compatible avec les règles de l'OMC qui vise à éliminer progressivement les obstacles au commerce avec l'UE et à renforcer la coopération dans tous les domaines liés au commerce. L'APE intérimaire comporte trois composantes principales, à savoir le commerce de marchandises et l'accès aux marchés, la pêche et le développement.

## Accès aux marchés

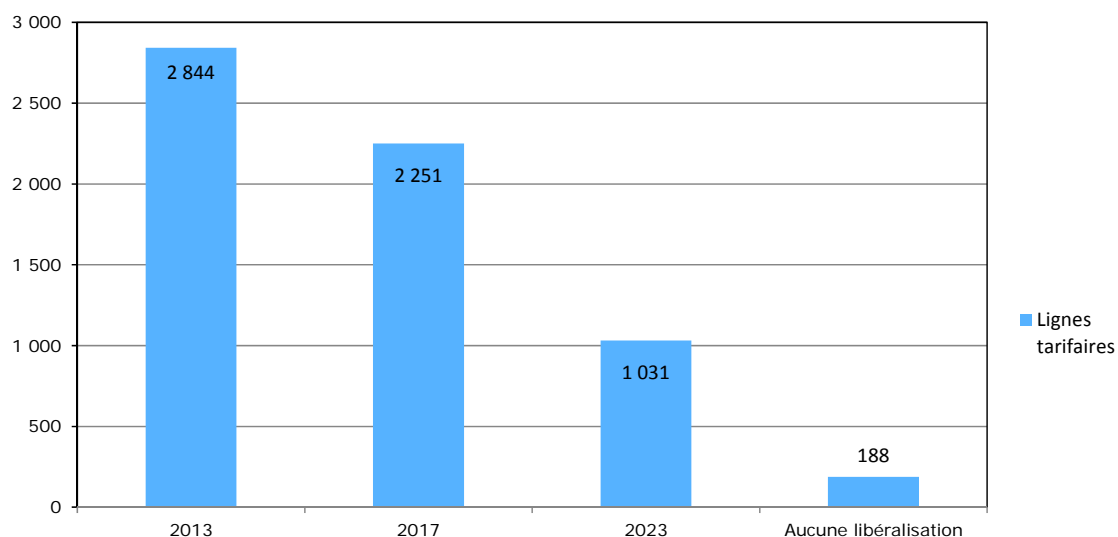
4.31. Dans le cadre de l'Accord de partenariat économique intérimaire, Maurice bénéficie d'un accès en franchise de droits et sans contingent pour l'ensemble des produits, à l'exception du sucre et du riz pour lesquels l'Accord prévoit une période de transition devant s'achever en septembre 2015.

4.32. Maurice libéralisera/consolidera 95,6% de ses importations au cours des 15 prochaines années. Les engagements de libéralisation ont commencé à être mis en œuvre en 2013. Conformément à l'offre en matière d'accès aux marchés présentée dans le cadre de l'APE, les droits de douane seront progressivement ramenés à zéro, selon le calendrier suivant:

- libéralisation des matières premières en 2013;
- libéralisation des biens intermédiaires en 2017;
- libéralisation des produits finals en 2023.

4.33. Le graphique 4.3 présente le nombre de lignes tarifaires devant être libéralisées ou consolidées à un taux de droit nul au cours des 15 prochaines années.

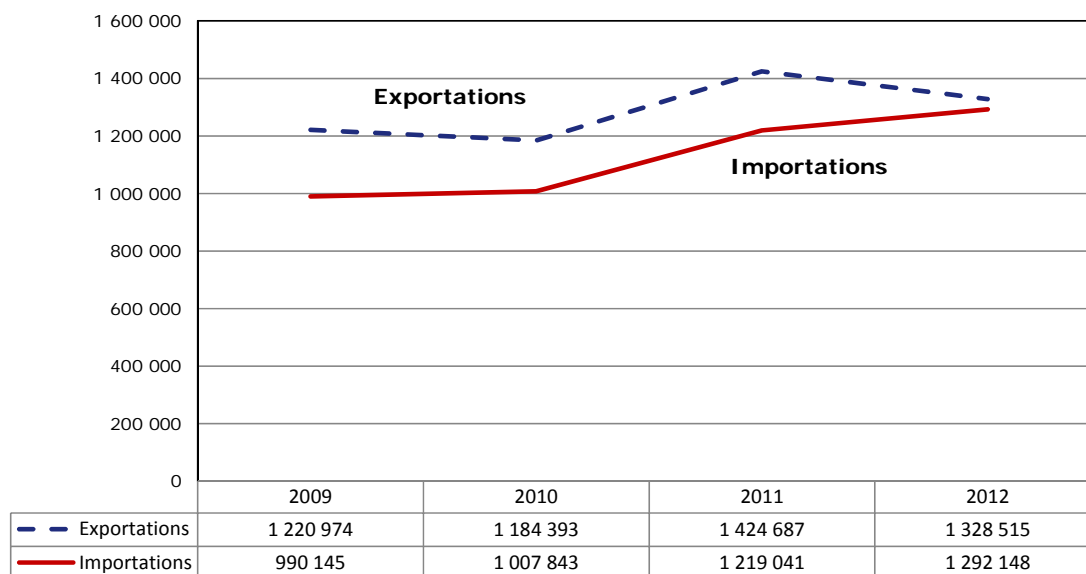
4.34. En 2012, les exportations mauriciennes vers l'UE se sont élevées à 1,3 milliard de dollars EU et les importations du pays en provenance de l'UE à 1,2 milliard de dollars EU. Depuis la signature de l'Accord en 2009, les exportations vers l'UE ont augmenté de 8% et les importations en provenance de l'UE de 23%. L'évolution des exportations et importations mauriciennes depuis la signature de l'APEI est présentée ci-dessous:

**Graphique 4.3 Lignes tarifaires devant être libéralisées au titre de l'APEI**

Source: Division du commerce international.

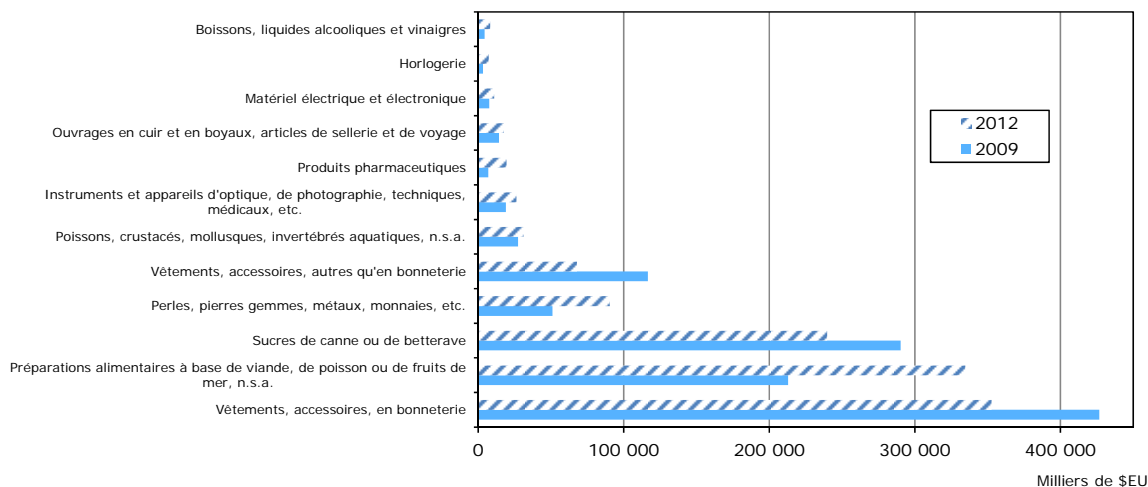
**Graphique 4.4 Évolution des échanges avec l'UE**

Milliers de \$EU



Source: Trade Map.

4.35. Les exportations de thon et de produits pharmaceutiques vers l'UE ont augmenté de 36% et 60%, respectivement; les exportations de sucre et de textiles et de vêtements ont diminué de 21% et 17%, respectivement. Par ailleurs, les exportations de produits tels que les boissons, les ouvrages en cuir, les instruments et appareils d'optique et médicaux et les articles en matières plastiques ont augmenté. Le graphique ci-dessous présente une comparaison des principaux produits exportés vers l'UE en 2009 et 2012.

**Graphique 4.5 Comparaison des principaux produits exportés vers l'UE en 2009 et 2012**

Source: Trade Map.

4.36. La diversification des exportations vers le marché de l'UE s'explique également par les règles d'origine flexibles qui existent dans des secteurs clés comme ceux du thon et des produits industriels.

### Pêche

4.37. L'Accord intérimaire contient un chapitre complet et détaillé sur le secteur de la pêche dont les dispositions visent à exploiter au mieux les avantages liés à ce secteur par l'investissement, le renforcement des capacités et l'amélioration de l'accès aux marchés ainsi que de la conservation et de la gestion des ressources halieutiques.

4.38. L'Accord intérimaire prévoit une dérogation automatique pour 8 000 tonnes de thon en conserve et 2 000 tonnes de longes de thon en faveur des États signataires d'Afrique orientale et australe. Ce contingent est réparti entre les pays d'Afrique orientale et australe exportateurs de thon qui ont paraphé l'Accord, à savoir Maurice, les Seychelles et Madagascar. Maurice a obtenu une dérogation automatique pour 3 000 tonnes de thon en conserve et 750 tonnes de longes de thon. Elle peut également formuler une demande auprès de l'UE au titre de la clause relative à la dérogation ordinaire. Elle a obtenu une dérogation pour 2 000 tonnes de thon en conserve en 2013.

### Développement

4.39. L'Accord intérimaire contient un chapitre sur le développement qui couvre divers domaines de coopération, notamment:

- i) développement des infrastructures
- ii) secteurs de production
- iii) intégration régionale
- iv) politique et réglementation commerciales
- v) développement du commerce
- vi) coûts d'ajustement

### Négociation d'un APE intégral

4.40. Maurice et d'autres pays d'Afrique orientale et australe négocient actuellement un APE intégral qui couvrira, entre autres, le commerce de marchandises, les services, la politique de la concurrence et les droits de propriété intellectuelle. Le secteur des services est l'un des domaines qui intéressent le plus Maurice. Le pays a élaboré une offre qu'il présentera à l'UE lors des discussions à venir.

#### 4.3.6 AGOA

4.41. Maurice bénéficie de préférences au titre de l'AGOA, laquelle a été promulguée par les États-Unis en 2000. Les pays admissibles au bénéfice de l'AGOA peuvent exporter quelque 6 500 produits vers les États-Unis en franchise de droits et sans contingent.

4.42. Le tableau ci-dessous présente les échanges bilatéraux entre Maurice et les États-Unis.

**Tableau 4.3 Échanges entre les États-Unis et Maurice (2000-2013)**

(Millions de \$EU)

	Exportations des États-Unis vers Maurice	% de variation	Importations des États-Unis en provenance de Maurice	% de variation	Échanges bilatéraux	% de variation
2000	24,346		286,008		310,354	
2001	29,033	+19,3	275,127	-3,8	304,160	-2,0
2002	27,457	-5,7	280,433	+1,9	307,890	+1,2
2003	32,010	+16,6	298,096	+6,3	330,106	+7,2
2004	28,416	-11,2	270,397	-9,3	298,813	-9,5
2005	30,849	+8,6	221,997	-17,9	252,846	-15,4
2006	35,608	+15,4	218,649	-1,5	254,257	+0,6
2007	49,794	+39,8	187,020	-14,5	263,814	+3,8
2008	51,293	+3,0	176,189	-5,8	227,482	-13,8
2009	70,031	+36,5	168,863	-4,2	238,894	+6,3
2010	40,028	-42,8	196,055	+16,2	236,083	-1,2
2011	45,951	+14,8	250,483	+27,8	296,434	+24,3
2012	95,976	+108,9	261,412	+4,4	357,388	+20,6
2013	42,036	-56,2	338,024	+29,3	380,060	+6,3

Source: Commission du commerce international des États-Unis.

4.43. Au cours des premières années d'application de l'AGOA, Maurice a affiché de très bons résultats en ce qui concerne ses exportations vers les États-Unis. Toutefois, les difficultés ont commencé avec le retrait progressif de l'Arrangement multifibres (AMF). Le déclin des exportations mauriciennes de vêtements s'est accéléré à l'approche de l'année 2005, lorsque les contingents appliqués aux articles d'habillement les plus sensibles – qui incluaient ceux produits par Maurice – ont été supprimés.

4.44. Cependant, la situation s'est inversée en 2008 lorsque Maurice a pu bénéficier des avantages de la disposition relative aux tissus en provenance de pays tiers. Pendant la période 2008-2013, les exportations mauriciennes vers les États-Unis ont augmenté d'environ 67%.

4.45. L'AGOA doit arriver à expiration en 2015 et si elle n'est pas renouvelée à temps, les exportations mauriciennes pourraient subir une forte pression concurrentielle.

#### 4.4 Initiatives bilatérales

4.46. Maurice attache beaucoup d'importance aux relations bilatérales, tant avec ses partenaires traditionnels qu'avec ses nouveaux partenaires stratégiques. L'Inde et la Chine figurent parmi ses principaux partenaires commerciaux, avec lesquels elle a élaboré un certain nombre d'instruments visant à renforcer les relations existantes. Maurice coopère avec la Chine dans le cadre, entre autres, d'une convention de double imposition, d'un accord de promotion et de protection des investissements et d'une commission mixte de coopération économique, technique et commerciale entre la Chine et Maurice, qui se réunit régulièrement pour examiner les questions d'intérêt commun et promouvoir les relations économiques et commerciales. Maurice a signé une convention de double imposition et un accord de promotion et de protection des investissements avec l'Inde. Un accord commercial préférentiel a été conclu, mais n'a pas encore été signé ni mis en œuvre.

#### 4.4.1 ACPr entre Maurice et le Pakistan

4.47. Un accord commercial préférentiel (ACPr) entre Maurice et le Pakistan a été signé à Maurice le 30 juillet 2007. Au titre de cet accord, des avantages tarifaires ont été accordés pour une liste de produits présentant un intérêt à l'exportation pour les deux pays, ce qui permet aux opérateurs de commercer avec le Pakistan à des conditions préférentielles. Maurice et le Pakistan ont tous deux entamé des discussions concernant un ALE.

#### 4.4.2 Accord-cadre sur le commerce et l'investissement (TIFA) entre Maurice et les États-Unis

4.48. Le TIFA entre Maurice et les États-Unis, signé le 18 septembre 2006, vise à renforcer et à développer les relations commerciales entre les deux pays. Il offre également la possibilité de collaborer plus étroitement sur un large éventail de questions liées au commerce, y compris pour faire avancer le Cycle du développement de Doha et mettre en œuvre la Loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique (AGOA). Ainsi, il prévoit une procédure officielle pour l'examen des questions bilatérales présentant un intérêt pour les deux pays.

#### 4.4.3 Turquie

4.49. Un accord de libre-échange (ALE) entre Maurice et la Turquie, signé à Istanbul le 9 septembre 2011, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2013. Il prévoit l'accès en franchise de droits et sans contingent pour tous les produits industriels, à l'exception de 70 articles d'habillement pour lesquels les droits seront réduits progressivement sur une période de 4 ans.

4.50. S'agissant des produits agricoles, l'ALE prévoit un accès préférentiel pour environ 40 produits sur une base de contingents tarifaires.

### 5 CONCLUSION

5.1. Le présent rapport souligne la volonté de Maurice de poursuivre le processus de réforme économique afin d'améliorer encore sa conjoncture économique et son climat des affaires, d'accroître la résilience de son économie et d'utiliser plus efficacement ses ressources limitées en mettant en œuvre de nouveaux projets et initiatives. Pour garantir un succès optimal et au vu des implications importantes des réformes économiques en termes de coûts, Maurice aurait besoin de coopérer avec les institutions internationales et les partenaires économiques.

5.2. Le programme de réforme économique de 2006 a été évalué à quelque 5 milliards de dollars EU; il était consacré, pour une large part, à l'élimination des droits de douane. Le droit le plus élevé, soit 65%, a été ramené à 30%, de sorte qu'aujourd'hui 88,8% des lignes tarifaires bénéficient de la franchise de droits. La moyenne tarifaire pondérée en fonction des échanges est de 1%, ce qui fait de Maurice l'un des pays au monde où les échanges subissent le moins d'effets de restriction. L'aide internationale reste indispensable pour maintenir cette dynamique de réforme, d'autant plus que Maurice reste exposée aux incertitudes qui caractérisent actuellement l'économie mondiale et aux difficultés qu'elle doit surmonter en tant que petit pays insulaire en développement.

5.3. Maurice reste attachée au système commercial multilatéral et continuera de jouer un rôle actif en tant que Membre de l'OMC et de participer activement aux négociations du Cycle de Doha afin de garantir un résultat positif, équilibré, juste et équitable qui tienne pleinement compte des préoccupations des petits pays insulaires en développement.

---